

LE COOPÉRATEUR

MONITEUR DE L'ÉPICERIE

BULLETIN COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER

ABONNEMENTS :

France..... 12 fr.
Étranger..... 15 »

Directeur-Gérant : **A. PELLETIER**

PARIS

18, Boulevard de Sébastopol, 18

ANNONCES :

Industrielles (la ligne) 1 fr. 25
Financières — 2 »

AVIS

Par décision de notre Conseil de Surveillance, le prix de l'abonnement, porté à 15 fr. par an, restera fixé à 12 fr. pour les Sociétaires de la COMPAGNIE FRANÇAISE.

Le Conseil espère que tous les Sociétaires comprendront l'importance qu'il y a d'être constamment en rapport avec la Direction par la voie de notre organe spécial, et que ceux qui n'ont pas envoyé leur renouvellement l'enverront sans aucun retard.

PELLETIER ET C^e.

SOMMAIRE :

Payer ou se taire. — Bulletin politique. — Nouveaux droits sur les sucres, les allumettes, etc. — Revue agricole. — Faits industriels. — Revue commerciale. — Tarif de la Compagnie française. — Offres de l'Agence coopérative. — Renseignements financiers. — Tableau de la Bourse. — Bulletin financier.

PAYER OU SE TAIRE

Il fallait prendre un parti, payer ou se taire ; se taire surtout ; pouvions-nous le faire, alors que chaque jour amène à la Chambre la discussion des intérêts du commerce, de l'industrie, les questions de protection ou de libre-échange, l'être ou ne pas l'être du commerce français. Nous avons pensé que nous manquerions à tous nos devoirs.

Le *Coopérateur* a donc régularisé sa position vis-à-vis du fisc en déposant dix-huit-mille francs, dont quittance.

C'est une formalité onéreuse pour le journal dont nous sommes à nous demander l'utilité.

Vendredi nous fûmes prévenu que nous ne pouvions parler politique sans avoir déposé cette somme ; l'avis était donné à deux heures, les bureaux fiscaux ferment à quatre et le journal est sous presse le samedi à midi. Il nous fut impossible d'arriver à temps.

Aujourd'hui nous sommes cautionnés, en quoi nos opinions sont-elles modifiées ?

Prendrons-nous plus de précaution pour dire que l'Assemblée de Versailles, émanation du suffrage universel et dépositaire de la souveraineté nationale, abdiquerait le jour où elle cesserait d'être républicaine et qu'elle serait bien inspirée en venant siéger à Paris la capitale quand même de la France ? ou pour proclamer que malgré ses aberrations et son parti-pris sur ce qui touche les questions économiques, M. Thiers est l'homme d'Etat le plus éminent que nous possédions ; que la France doit lui être reconnaissante ; que, malgré son humeur presque quineuse, l'Assemblée doit le maintenir comme chef du gouvernement, et qu'il ne pourrait lui-même abandonner ce poste sans forfaiture envers la patrie ?

Serons-nous plus gênés pour dire que les idées, la manière de faire et le système Pouyer-Quertier sont déplorables, et que le jour où ce filateur normand quittera le ministère devra être marqué par une fève blanche par le commerce et l'industrie ?

Aspirons-nous avec moins d'ardeur au jour de la revanche contre l'ennemi qui foule encore notre territoire, et mettrons-nous moins de sourdines à l'expression de notre colère contre ceux dont l'incapacité ou les crimes l'ont appelé sur notre sol ?

Serons-nous moins convaincus que l'instruction obligatoire est le seul moyen de relever le niveau moral et physique de la France, et de la replacer dans un temps donné au premier rang des nations ; et moins assurés de la force des préjugés et de la résistance intrépidement bête qu'ils opposent à tout progrès moral, à toute amélioration sociale ? Ces dix-huit mille francs déposés dans les caisses du fisc ont-ils rendu les bases de l'état actuel des choses si immuable, qu'il est devenu le meilleur des états de choses possible dans le meilleur des mondes possible et que dès lors nous n'avons plus qu'à nous annihiler dans notre coin chantant l'*hosanna* ou le *miserere* éternels, car dans ce cas l'un vaut l'autre.

Eh bien ! nous avons beau nous tâter, porter la main à notre cœur et à notre front, rien, ni sentiments ni intelligence n'est changé ; ce que nous étions hier nous le sommes aujourd'hui, nos opinions sont les mêmes et nous ne nous sentons pas capable de songer un instant qu'un cautionnement pèse sur notre plume et si nous y songions ce ne serait que pour dire que ce poids est si léger qu'il ne saurait arrêter un honnête homme dans l'expression de son opinion ou de la vérité.

Quant à un coquin, comme il a mis toujours en balance ce qu'il expose et le but qu'il veut atteindre, et que toutes

les hypocrisies, les roueries et les attitudes lui sont familières, il est peut-être probable qu'un tel frein soit pour lui un obstacle et que le cas échéant il n'en fasse pas beau jeu.

Quoiqu'il en soit, nos dix-huit mille francs sont aux mains du fisc et d'après la déclaration formelle de l'agent qui les a reçus nous étions une minute après libres de traiter dans notre journal toutes les questions politiques, personnelles et impersonnelles, nationales et étrangères, terrestres et célestes.

Que nos abonnés se rassurent : nous n'abuserons pas de la permission achetée; sans nous désintéresser de la politique militante, nous n'y prendrons part qu'autant qu'elle touchera directement au commerce et à l'industrie.

BULLETIN POLITIQUE

Après la crise gouvernementale de la semaine dernière, provoquée par les ardentes discussions sur l'impôt relatif aux matières premières, c'est-à-dire après la démission du Président de la République, démission heureusement refusée par l'Assemblée d'abord, et retirée ensuite par M. Thiers, l'intérêt capital de ces derniers jours a été dans la lutte oratoire soulevée à propos de la marine marchande.

Des intérêts de plusieurs sortes sont en jeu dans cette discussion où naturellement ils se sont donnés, chacun à leur point de vue, libre carrière. Ces intérêts se divisent ainsi : l'intérêt du trésor, celui des armateurs et des constructeurs de navires, celui du commerce et de l'industrie, mais surtout celui du consommateur dont on fait trop bon marché, selon nous, dans certaines sphères supérieures, quand c'est au contraire lui que devrait viser particulièrement tout projet de loi.

La loi qui donne lieu à ces controverses et que l'on voudrait établir contraire donc les uns et satisfait les autres; elle s'applique à la fois au droit de tonnage que doit acquitter tout navire français ou étranger, quoiqu'à des taux différents; à la surtaxe de pavillon, qui n'est imposée qu'aux navires étrangers; au droit d'entrepôt qui a pour but d'engager les importateurs à s'adresser de préférence aux lieux de production; enfin aux droits de francisation, qui constituent

une taxe d'importation sur les navires construits à l'étranger.

C'est de l'ensemble de ces taxes que se compose l'impôt sur la marine marchande.

Un des adversaires les plus redoutables de ce projet de loi, c'est M. Johnston qui lui reproche de tendre plutôt à rétablir la protection en faveur d'une industrie qu'à procurer des ressources au trésor, et qui ajoute à ces premiers reproches une objection puissante par laquelle il rappelle que, relativement à la surtaxe de pavillon, nous sommes liés par les traités, de sorte qu'en tout cas le trésor n'obtiendrait pas dès 1872 les 10 millions qu'il attend de ce côté.

La surtaxe de pavillon ne s'étant jamais appliquée et ne devant pas s'appliquer à l'avenir aux navires important directement les produits de leur contrée, mais seulement aux pavillons tiers, les espérances fiscales du ministre des finances ont-elles chance de se réaliser? il est au moins permis d'en douter.

Ce qu'il s'agit de ménager c'est le pavillon tiers qui rend de grands services et représente 11 0/0 des navires entrant dans nos ports.

L'Amérique, selon M. Johnston citant l'opinion de M. Wells, l'ancien directeur des revenus intérieurs aux Etats-Unis, ne s'est pas bien trouvée de l'application des surtaxes de pavillon, tandis que l'Angleterre n'a eu qu'à s'applaudir de leur suppression.

« Depuis 1866, disent les défenseurs de la loi, c'est-à-dire depuis que les navires étrangers ont été admis en franchise à faire l'intercourse entre la France et les différents pays d'où elle importe, le mouvement de la marine française a été en décroissant. »

Le général Du Temple va plus loin; il prétend que puisque les marines étrangères ont progressé plus vite que la nôtre, la nôtre est morte.

A ce *de profundis* par trop mélancolique M. Clapier a répondu victorieusement. L'honorable député de Marseille s'est exprimé ainsi : « Le ralentissement de l'activité de notre marine tient à de toutes autres causes que celle de la libre concurrence étrangère. Dans ces dernières années, la navigation anglaise, par exemple, s'est complètement transformée; la nôtre est restée stationnaire. La navigation anglaise réunit, à l'heure qu'il est, toutes les conditions de prospérité : grandeur des navires, vitesse

de la course, régularité des départs; la nôtre en est restée aux petits navires en bois; à voiles, dont le service est des plus irréguliers. Notre navigation est, à l'égard de la navigation anglaise, exactement dans la même situation où certaines de nos industries se sont trouvées, après 1860, à l'égard des industries similaires anglaises : la concurrence anglaise semblait devoir les écraser. Qu'ont-elles fait? Elles ont fait un gigantesque effort et aujourd'hui — M. Brame, leur organe le plus autorisé, l'a surabondamment démontré — elles sont en mesure de défier toute concurrence et repoussent énergiquement toute protection. Que notre marine marchande fasse de même. »

Pendant le cours du premier débat, M. Aclouque a cru devoir prendre l'intérêt des constructeurs de navires, en soutenant que cette industrie était impuissante contre la concurrence étrangère. Admettons-le. Est-ce une raison pour sacrifier à l'intérêt d'un petit nombre de constructeurs, l'intérêt de milliers d'armateurs, de centaines de mille industriels et commerçants, de millions de consommateurs?

Jusqu'à ce moment l'Assemblée a montré des dispositions peu favorables aux constructeurs. Nous désirons fermement qu'elle persiste dans ce premier esprit, et que sa résistance aux combinaisons fiscales de M. Pouyer-Quertier décide ce dernier à accomplir sérieusement et définitivement la résolution arrêtée, dit-on, par lui de se retirer devant le refus de l'Assemblée de voter le projet de loi sur la marine marchande, tel que l'entend le gouvernement. Ce n'est pas nous qui nous plaindrions de la retraite du ministre des finances, qui depuis son entrée au ministère n'a fait que montrer l'esprit le plus rétrograde en fait de questions économiques et financières.

Il pourrait bien se faire, du reste, que notre vœu personnel se réalisât bientôt, car la campagne des tribunaux et des chambres de commerce contre l'impôt sur les matières premières, recommence contre la loi sur la marine marchande.

En effet, une pétition demandant à l'Assemblée nationale l'abrogation de la loi de 1866 sur la marine marchande circule en ce moment au Havre et se couvre de signatures.

L'élan est général; toutes les industries vivant de la marine s'associent à cette grande démonstration.

Les membres du comité sont : MM. Germain, Ravet, Postel, Bessière, Leroux et Dève.

D'autre part, la chambre de commerce de Marseille a écrit au ministre du commerce, pour adjurer l'Assemblée de maintenir l'assimilation des pavillons.

Les armateurs, les capitaines au long cours et les capitaines au cabotage du port de Marseille ont télégraphié hier à M. Ancel, rapporteur de la commission du budget, pour protester contre la lettre de la chambre de commerce, laquelle n'étant composée que d'importateurs, ne représente pas les armements maritimes.

Les signataires de la protestation demandent formellement l'observation de la loi de 1866.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réorganisation militaire, vient d'accorder aux jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences, la faculté de devancer d'une année, dans l'intérêt de leur carrière, leur appel sous les drapeaux. Pareille faculté est accordée aux jeunes gens qui se destinent au commerce, après un examen qui serait subi par eux.

La commission des tarifs de douane a choisi aujourd'hui pour président M. Cordier, et pour secrétaire M. Flo-tard.

Chaque commissaire a été appelé ensuite à exposer l'opinion de la majorité de son bureau. De la discussion qui s'est engagée ensuite, il résulte que la commission entend remplir sa mission dans le sens le plus large. Elle s'occupera des tarifs et de toutes les questions qui s'y rattachent, sans entrer cependant dans la discussion des divers systèmes d'impôts, mais en se réservant de donner son avis sur les diverses taxes qui pourraient être proposées pour remplacer l'impôt sur les matières premières.

La sous-commission du budget chargée d'examiner spécialement les impôts nouveaux proposés pour remplacer celui des matières premières a commencé à fonctionner hier. Elle a entendu les délégués de l'industrie lyonnaise, qui ont exposé à nouveau leur proposition d'impôt sur les transactions. Ces délé-

gués étaient accompagnés par MM. Flo-tard et Mangini, députés du Rhône.

Les négociants de Reims, d'une part, et les chambres syndicales de Paris, viennent d'envoyer leur adhésion à la proposition d'impôts sur les transactions commerciales proposées par les industriels lyonnais.

Les syndicats de Paris et les délégués des principaux centres industriels actuellement présents à Versailles doivent se réunir pour examiner les modes de perception de l'impôt sur les transactions commerciales, et choisir entre la déclaration ou le timbre proportionnel sur les factures.

La commission du budget, prenant en considération les arguments développés hier, d'une manière si remarquable, par M. Scheurer-Kestner contre l'impôt dont le gouvernement propose de frapper les sels servant à l'industrie, a repoussé cet impôt.

La commission relative à la question du traité de commerce avec l'Angleterre a choisi aujourd'hui pour président M. Plichon, et pour secrétaire M. Bompard.

De l'exposé qui a été fait ensuite par les commissaires des opinions de leurs bureaux respectifs, il résulte que si la majorité de la commission est favorable à la dénonciation du traité de commerce, c'est sans aucune pensée de retour au système de la protection; elle veut seulement rendre à la France sa liberté d'action pour la révision des tarifs de douane.

L'assemblée nationale, en dernier lieu vient de décider par 501 suffrages contre 140 qu'elle passerait à la discussion des articles de la loi sur la marine marchande. Le principe est donc admis et M. Pouyer-Quertier, l'amiral Pothuau et l'amiral La Roncière le Nourry, un des défenseurs les plus ardents de la loi au point de vue du lien qui réunit la marine marchande à la marine militaire, doivent tous les trois être contents, le premier surtout qui n'aura pas encore cette fois à choisir entre ses convictions et son port d'équille.

NOUVEAUX DROITS

Sur les Sucres, les Allumettes, etc.
(Promulgation de la loi votée hier.)

L'Assemblée nationale a adopté, Le président de la République française promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. Les droits perçus sur les sucres et glucoses de toute origine, antérieurement à la loi du 8 juillet 1871, sont augmentés de deux nouveaux dixièmes.

Art. 2. Les sucres existants, au moment de la promulgation de la présente loi, dans les entrepôts, les fabriques ou les raffineries, seront assujettis au paiement de cette taxe nouvelle. Les employés des douanes et des contributions indirectes relèveront les quantités existantes tant en sucre brut qu'en sucre raffiné et en tenant compte du rendement des sucres bruts au raffinage.

Les sucres bruts pourront être recherchés, en quelque endroit qu'ils existent, par les mêmes employés.

Art. 3. Il est établi, pour subvenir aux frais de la statistique commerciale, un droit spécial de 10 centimes par colis sur les marchandises en fûts, caisses, sacs ou autres emballages, de 10 centimes par 1,000 kilogrammes ou par mètre cube sur les marchandises en vrac, et de 10 centimes par tête sur les animaux, vivants ou abattus des espèces chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine. Ce droit indépendant de toute autre taxe, mais affranchi des dixièmes additionnels, sera perçu tant à l'entrée qu'à la sortie, quelle que soit la provenance ou la destination.

Art. 4. Le droit intérieur sur les allumettes en bois est fixé comme suit, décime compris :

Boîte ou paquet de 100 allumettes et au-dessous, 4 centimes par boîte ou paquet.

Boîte ou paquet renfermant plus de 100 allumettes, 4 centimes par centaine ou fraction de centaine.

Le même droit sera perçu, indépendamment des taxes de douane, sur les allumettes en bois importées.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 22 janvier 1872.

Signé : Le président,
JULES GRÉTY.

Signé : Les secrétaires,
PAUL DE RÉMUSAT, PAUL BETHMONT, H. JONSTON,
marquis DE CASTELLAN.

Le président de la République française,
A. THIERS.

Le ministre des finances,
POUYER-QUERTIER.

REVUE AGRICOLE

La discussion de l'impôt sur les matières premières, qui a si fort passionné la semaine dernière le débat soulevé à ce sujet entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, n'a

pas troublé un seul instant la sphère calme où s'agit pacifiquement la Société des agriculteurs de France.

Cette Société comprenait comme tout le monde la nécessité de fournir des ressources financières à la République pour payer les lourdes charges que nous a values la dernière folie de l'empire. Elle avait en conséquence transmis à l'Assemblée un premier vœu tendant à imposer les valeurs mobilières, ensuite un second vœu réclamant l'établissement d'un impôt sur les matières premières étrangères. Ne voulant pas juger ici la portée économique de ces deux propositions, nous nous bornons à les constater aujourd'hui, en ayant l'intention d'y revenir plus tard.

A la suite des discours prononcés à ce sujet, la Société a entendu avec un vif intérêt le rapport de M. Bouley sur la peste bovine. L'orateur a constaté de nouveau un fait déjà reconnu par l'expérience, à savoir : que les armées de l'Est ont toujours porté ce fléau avec elles, témoins l'Angleterre, la Hollande et la Belgique atteintes en 1867, alors que nous autres étions garantis par les mesures de précaution prises à temps. Mais la France de 1872 n'est plus celle de 1867 et l'invasion allemande ne nous a pas permis, cette fois, de recourir aux mêmes moyens de salut. La peste bovine sévit donc chez nous avec une certaine intensité et ce qu'elle offre de particulièrement redoutable, selon le rapporteur, c'est que son caractère est éminemment contagieux quoique pensent et disent certains médecins et vétérinaires optimistes.

C'est par la peau, par la respiration, par les pleurs même de l'animal que la contagion s'opère. La viande, les os, tout est contagieux. Tous les courants aériens sont des agents de transmission, et l'expérience a donné à M. Bouley une conviction si profonde à cet égard qu'il regrette l'autorisation et le conseil donnés par lui-même d'utiliser la viande des animaux malades, bien que, dit-il, l'homme soit absolument réfractaire à la peste bovine.

Un animal pesant 500 kil. représente, d'après lui, 500 kil. de contagion. C'est la viande d'animaux contaminés, jetée par les mobiles, qui a amené la maladie dans l'Orne et le Calvados, où malheureusement elle vient encore de faire sa réapparition.

Dans d'autres contrées, le fléau est en décroissance, mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'étouffer dans son germe en circonscrivant énergiquement et rapidement son action. Que des mesures administratives rigoureuses prescrivent la déclaration, le sequestre et l'abatage. L'absence de ces mesures a toujours été funeste en ramenant une recrudescence du mal. Dans le Nord, par exemple, les marchés ont été rouverts trop précipitamment et cela a amené de fâcheux résultats. Mais ce qui est pénible à confesser pour l'honneur public, c'est que des propriétaires n'ont pas reculé devant le danger de disséminer la peste, en cé-

dant les animaux atteints à des agents sans scrupules, à des spéculateurs criminels venant leur offrir des prix qui diminuaient d'autant la perte totale dont ils étaient menacés.

L'abatage est donc indispensable comme seul moyen thérapeutique, car ce n'est pas seulement un individu, c'est une collectivité qu'il faut sauver, et l'inoculation, recommandée par quelques-uns, n'est qu'un remède inefficace puisque sur sept animaux inoculés par lui, tous les sept sont morts.

Vingt-cinq mille bêtes, tel est à peu près, selon M. Bouley, le chiffre de la mortalité dans l'espèce bovine.

La magistrature n'avait pas compris d'abord l'importance de son rôle, et il en était résulté que des délits de contamination n'avaient été frappés que d'amendes illusoires ; mais aujourd'hui l'entente des ministres de l'agriculture et de la justice fait établir une jurisprudence salutaire, et des délits commis ont été dernièrement atteints d'amendes s'élevant à 500 fr. par tête d'animal, avec emprisonnement des coupables. Des maires ont été poursuivis, dans le Nord, pour des certificats de santé trop complaisamment donnés. Les administrations de chemins de fer ont eu aussi leur part de responsabilité en ne prescrivant pas toujours la désinfection des wagons affectés au transport des animaux.

Le rapport que nous analysons conclut en exigeant un délai de vingt jours après la disparition du fléau dans une étable, et une puissante fumigation, avant de pouvoir repeupler sans danger le lieu visité par la contagion.

Dans une revue agricole il nous a semblé que les considérations d'un homme compétent comme M. Bouley avaient naturellement leur place. En les plaçant en tête nous leur donnons celle qui leur convient.

Ce n'est pas de la peste bovine seulement que souffre l'homme des champs. Il a encore à se défendre contre des ennemis d'un autre ordre et d'autant plus dangereux que leur action est en quelque sorte générale.

Nous lisons à ce propos dans un journal de province les remarques suivantes :

Les habitants de la campagne espèrent qu'à l'année 1872 leur donnera de plantureuses récoltes. Mais toute médaille a son revers. Les insectes parasites vont bientôt exercer leurs ravages. Dans plusieurs cantons, ils commencent déjà.

Dans les environs de Paris, les chenilles commencent à ronger les bourgeons que la gelée n'a pas détruits. Il faut écheniller sans retard. Les petites poches blanches qui garnissent les arbres, les œufs aglutinés qui forment des anneaux autour des branches, doivent être recherchés avec soin et brûlés.

On croit que la gelée détruit les chenilles. C'est une erreur. On a vu ces insectes supporter des froids de 25 degrés. Les voyageurs qui ont parcouru la Russie pendant l'été savent

que, dans les contrées les plus froides de l'empire russe, les papillons et les mouches foisonnent. Le nom même du pays l'indique : *Mouka*, *Mouska*, mouche, Moscovie, pays de mouches.

Les chenilles abondent en Sibérie, quoique le thermomètre y descende à 45 degrés et même plus bas.

Les insectes semblent avoir la prescience de l'avenir. Ils savent se garantir du froid, et certaines espèces proportionnent à la rigueur de l'hiver l'épaisseur de la bourse dans laquelle ils enveloppent leurs œufs, ou qu'ils préparent pour leurs larves.

Cette année, les bourses à chenilles sont d'une épaisseur extraordinaire. Nous en avons trouvé de si fortes, qu'il nous a été impossible de les ouvrir avec les doigts. Il a fallu employer la serpe.

Le tissu de ces poches, pleines d'œufs ou de larves, offrait la consistance du drap le plus solide.

Il faut poursuivre l'insecte sous toutes ses formes et en toute saison. L'échenillage est une opération importante, qui devrait durer toute l'année. Il faut détruire les œufs et les chenilles en janvier ; il faut détruire les chenilles en février et en mars. Plus tard, on détruira facilement les chenilles fileuses et les chrysalides, qui se réunissent en masse à la naissance des branches.

N'oublions pas que les dégâts causés par les insectes s'élèvent en moyenne à 500 millions par an. En six années, ils nous enlèvent 3 milliards, juste ce que nous devons encore à la Prusse. Les Prussiens s'en iront, il faut l'espérer, mais les chenilles ne s'en iront pas.

Comme fiche de consolation à ces misères causées par la nature et à celles que nos paysans doivent à l'invasion prussienne, M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets des trente-quatre départements compris dans la répartition de l'indemnité de 100 millions allouée par la loi du 6 septembre 1871.

Cette circulaire porte que la susdite somme de 100 millions est disponible dans les délais suivants.

20 millions payables le 5 janvier 1872.	
20 — — 5 mars 1872.	
20 — — 5 mai 1872.	
20 — — 5 août 1872.	
20 — — 5 sept. 1872.	

La reproduction fort intéressante d'ailleurs, de cette circulaire, nous prendrait trop de place pour que nous puissions la reproduire aujourd'hui ; nous ne lui empruntons pour le moment que ce qui doit toucher immédiatement les parties intéressées en leur apprenant que les sommes actuellement distribuables sont à la disposition des préfets des départements victimes de la guerre.

Un de nos confrères, l'*Echo agricole*, s'est fait le propagateur d'une réforme à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir.

Les lignes ci-dessous que nous empruntons au *Languedocien* (de Pezenas), expliqueront à nos lecteurs sur quoi porte cette réforme.

« Une excellente initiative est prise par l'*Echo agricole* qui vient de se mettre à la tête d'une croisade contre la routine du commerce parisien des grains et farines que notre intelligent confrère veut amener à adopter le quintal métrique pour la mesure des céréales.

« Paris ne ferait en ceci que suivre l'exemple de la plupart des pays étrangers qui ont depuis longtemps adopté le système métrique et prennent pour unité le quintal de 100 kil.

« Si la raison suffisait pour arriver, il est hors de doute que les négociants en grains suivraient notre éminent confrère dans la voie de progrès qu'il leur trace. Mais il y a les habitudes prises, la routine....

« Et voilà pourquoi nous craignons fort que l'*Echo* ne réussisse pas dans l'œuvre qu'il se propose. Cet échec, si échec il y a, n'étonnera point ceux qui n'ont pas oublié les efforts entrepris, il y a plusieurs années, dans le monde viticole par plusieurs de nos confrères et nous-même (*quorum pars parva fui*), pour amener les commerçants et les propriétaires de vignobles, — sinon dans la construction des futs vinaires (la résolution eut été trop onéreuse), du moins dans leurs correspondances, sur leurs marchés, — à adopter l'ectolitre pour unique base de leurs cotes, de façon à rayer du dictionnaire de la viticulture les mots de *muids*, de *queues*, de *pipes*, etc., dont la signification n'est bien connue que dans leur région respective. L'approbation fut générale; on trouva que c'était tout simple... seulement, on est resté à la théorie, et les choses en sont allées comme devant.

« Nous n'en applaudissons pas moins des deux mains à l'intelligente initiative de notre confrère, à qui nous souhaitons plus de chance que nous n'en avons eu nous-mêmes. »

Comme le *Languedocien*, sur la réussite de l'idée émise par l'*Echo agricole*, nous partageons les mêmes vœux, hélas! et les mêmes défiances.

On nous écrit des environs de Digne :

Après des froids rigoureux qui ont brûlé les jeunes fourrages, les avoines et même un peu les blés, nous avons, depuis trois semaines, une température douce, humide et presque sans soleil. On a profité de quelques belles journées pour semer les orges, bêcher pour les cultures sarclées, fumer les prairies naturelles, etc.

La vente des porcs gras a été assez active et à des prix élevés; il en a été de même pour les moutons.

Les affaires en céréales sont presque nulles en ce moment.

Les vins s'enlèvent à de bons prix pour le producteur.

Les huiles d'olive de bonne qualité se payent de 1 fr. 85 à 1 fr. 95.

Les tourteaux sont toujours chers.

— On lit dans le *Journal d'agriculture pratique* :

La Bretagne, qui ne veut pas rester en arrière du Nivernais et de la Gascogne, a fondé une association des concueurs d'animaux gras et de reproducteurs d'élite du Nord-Finistère. Cette association, présidée par M. le vicomte Paul de Champagny, organise à Morlaix un concours d'animaux de boucherie qui aura lieu le 29 février prochain et offrira d'autant plus d'intérêt que l'engraissement d'hiver est plus largement pratiqué et avec plus de succès dans les arrondissements de Brest et de Morlaix.

La Société d'agriculture de la Haute-Vienne tiendra, le 7 et le 8 février, à Limoges, un concours régional d'animaux gras. Elle fait appel dans ce but aux agriculteurs de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Charente et de la Charente-Inférieure. En raison de la peste bovine, il n'a pas été possible d'admettre à ce concours un plus grand nombre de départements.

Les prix varient de 100 à 300 fr. pour l'espèce bovine, de 50 à 150 fr. pour l'espèce ovine et de 50 à 150 fr. pour l'espèce porcine.

En Savoie, où l'initiative individuelle et l'esprit d'initiative se traduisent également par des actes, les agriculteurs de la commune de Viry se constituent actuellement en Société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail.

AVIS

Les actionnaires de la *Parfumerie et Savonnerie de la Reine des Abeilles, maison Violet*, Société L. Godefroy et Cie, sont prévenus que l'assemblée générale est convoquée pour le jeudi 8 février prochain, au siège social, rue Saint-Denis, 317, à Paris.

L'assemblée générale aura à entendre et à discuter les rapports du gérant et du conseil de surveillance, à régler l'attribution des bénéfices et à fixer le dividende.

En attendant la loi qui doit rendre l'instruction obligatoire, et pour en préparer l'application, un honorable négociant de Paris, M. Menier, vient d'offrir à la Ligue de l'enseignement la somme nécessaire pour donner un prix de 100 francs dans chacun des départements de France et d'Algérie, à l'instituteur rural laïque qui aura présenté le plus fort chiffre de présences d'élèves aux classes du matin et du soir, depuis le 1^{er} janvier 1872 jusqu'au 30 juin 1873, relativement au nombre de garçons qui, dans sa commune, sont en âge de fréquenter l'école.

Le concours est, dès maintenant, ouvert.

Une note ultérieure en fera connaître les formalités.

Au prix Menier, et pour en perpétuer le souvenir, la commission du Sou contre l'ignorance ajoute une médaille de bronze; le prix de la médaille seront décernés le 1^{er} septembre 1873.

Si le généreux exemple de M. Menier trouve des imitateurs, la Ligue de l'enseignement se réjouira doublement de son initiative et s'empressera d'y prêter son concours.

Les communications à ce sujet, de même que les demandes de listes d'adhésions à la pétition pour l'instruction obligatoire et gratuite devront être adressées à M. Emmanuel Vauchez, secrétaire général du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, 175, rue Saint-Honoré, à Paris.

Nous recevons la communication suivante :

La chambre des tissus de laine de Paris, Ayant à cœur de tenir, en ce qui la concerne, l'engagement d'honneur pris devant l'Assemblée, au nom du commerce, de remplacer par des charges qui lui soient propres, les impôts sur les matières premières, a décidé en principe d'adopter :

1^o Un impôt de 1 pour 1,000 sur toutes les transactions commerciales;

2^o Le remaniement des classes et des taux des patentes;

3^o L'application de décimes additionnels sur les patentes remaniées.

Nous venons porter cette décision à la connaissance des autres syndicats de Paris, à celle des chambres de commerce et de l'industrie de toute la France pour qu'elles étudient avec nous l'économie pratique de ces mesures et nous aident, si elles partagent nos sentiments, à les traduire en projets de nature à obtenir l'agrément de l'assemblée et du gouvernement.

En même temps nous faisons appel aux économistes pour qu'ils apportent leurs vues et éclairent nos discussions par les données que la science met à leur disposition.

Pour que la marche de nos travaux soit aussi rapide que le comporte la situation, les adhésions, les études, les renseignements devront être centralisés à l'*Union nationale*, boulevard Sébastopol, 82.

Le secrétaire de la chambre,
JULES MAUMY.

Le pays a besoin de s'imposer de grands sacrifices et nous serons toujours prêts à y contribuer pour la plus large part que le permettront nos propres ressources. Nous ne repoussons comme charges nouvelles que celles qui peuvent tarir dans ses sources la production et l'activité commerciale. Nous adhérons donc en principe à la lettre de M. Maumy, quoique nous ignorions comment il pense percevoir ce 1 00/00 sur toutes les transactions commerciales. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire les réflexions suivantes :

En 1799 la propriété territoriale payait en

France 240 millions d'impôts, elle n'en paye aujourd'hui que 172. Le nombre des citoyens payant patente était de 600 en 1799, aujourd'hui il dépasse plus de 1,700,000. Pendant cette période et avant les nouveaux impôts, les impôts directs payés par l'industrie ont triplé; ils auront quadruplé lorsque le budget actuel sera voté, si on adopte tous les projets émanés du système Pouyer-Quertier.

Depuis 1799, la propriété territoriale a triplé de valeur, et le prix de tous ces produits a augmenté proportionnellement; la préoccupation constante des propriétaires fonciers est de vendre plus cher. Depuis la même époque, le prix des produits industriels a diminué et tous les efforts de l'industrie et du commerce tendent à produire et à vendre le meilleur marché possible.

Lequel du propriétaire foncier ou de l'industriel et du marchand est le plus utile au bien-être public et à l'État?

Ne serait-il pas possible et même de trouver un système d'impôts qui se répartit équitablement entre la propriété et l'industrie?

C'est une simple question que nous soumettons humblement à nos Commissions budgétaires et à Nos Seigneurs territoriaux, s'il s'en trouve à l'Assemblée de Versailles.

FAITS INDUSTRIELS

L'avis suivant a paru dans le *Journal officiel* :

Des affiches ont rappelé aux contribuables les déclarations qu'ils ont à faire en ce qui concerne la contribution sur les voitures et les chevaux, ainsi que les taxes sur les billards publics et privés et sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se payent des cotisations.

Des formules de déclaration ont été déposées à cet effet dans les mairies des arrondissements de Paris et dans celles de toutes les communes de France.

Les déclarations relatives aux billards et aux cercles, sociétés et lieux de réunion doivent être faites avant le 31 janvier.

À l'égard des billards, il y a lieu à deux déclarations comprenant :

L'une, les billards possédés au 1^{er} octobre 1871 et pour lesquels les redevables n'auraient à payer que le quart de la taxe annuelle; l'autre, les billards possédés au 1^{er} janvier 1872 et pour lesquels la taxe est due pour l'année entière.

Quant à la taxe sur les cercles, etc., une seule déclaration est nécessaire. Les gérants, secrétaires ou trésoriers n'auront à déclarer, pour cette fois, que le montant des cotisations afférentes aux trois derniers mois de l'année 1871.

On appelle l'attention des intéressés sur les dispositions des lois du 2 juillet 1862 et du 16 septembre 1871, qui doublent les taxes des

contribuables dont les déclarations n'ont pas été faites en temps utile ou sont inexactes.

La commission de l'Assemblée nationale qui est chargée de l'étude d'une loi électorale a repris ses séances; elle s'occupe actuellement de la rédaction du projet de loi tel qu'il a été accepté par elle.

MM. de Saint-Victor, Besnard et Paul Morin viennent d'être chargés, par la commission qui s'occupe des associations syndicales agricoles, de préparer une nouvelle rédaction, introduisant dans ce projet de loi les modifications que la commission a résolu d'y apporter. Elle serait d'avis d'étendre le droit d'association aux comices agricoles, en les considérant comme des associations syndicales.

BULLETIN COMMERCIAL

REVUE GÉNÉRALE

Paris, 26 janvier 1872.

Après les *malières premières*, dont les cours ont suivi les péripéties de la discussion à l'Assemblée nationale, c'est le tour des *sucre*s qui est venu cette semaine. On s'attendait au vole des nouveaux deux dixièmes et on les avait escomptés depuis longtemps; aussi les prix ne se sont-ils guère ressentis de cette aggravation des droits.

Nous avons un revirement à signaler sur les *café*s ou plutôt un arrêt de la hausse. L'article reste généralement bien tenu, mais il y a moins de dispositions aux achats.

Les *atools*, les *huiles* et les *suifs* sont calmes.

Les *farines* et les *blés* sont en baisse, et les transactions sont peu importantes.

FARINES — GRAINS — AVOINES

Cours commerciaux du 26 janvier 1872.

FARINES. — Prix moyen, 49 fr. 61 le quintal.		
GRAINS. — L'hect. et demi.	Les 100 kil.	
Choix.....	44 50 à 45 50	36 66 à 37 50
1 ^{re} qualité.....	42 50 à 43 50	35 41 à 36 25
Ordinaire.....	38 50 à 40 50	31 66 à 33 33
De pays.....	36 50 à 41 50	30 11 à 34 16
Sortes courantes...	41 50 à 42 50	35 75 à 35 50

AVOINE. — (Cours hors Paris. Entrée 1 fr. 25 par 100 kil.)		
	Les trois hect.	Les 100 kil.
Choix les 45 kil...	25 88 à 26 25	17 25 à 17 50
1 ^{re} qualité — ...	25 50 à 26 88	17 50 à 17 25
2 ^e qualité — ...	24 75 à 25 13	16 25 à 16 75
Nouvelles — ...	24 50 à 25 50	16 50 à 17 50

SUCRES

Paris, 26 janvier. — L'augmentation prévue des deux nouveaux centimes qui vient de voter, au pas de course, l'Assemblée nationale, a bouleversé le marché sucrier pendant la semaine écoulée.

Ainsi que nous avons eu occasion de le répéter ici plusieurs fois, la raffinerie avait escompté cette augmentation dès le jour où le projet de loi fut déposé par le ministre des Finances, en élevant ses prix de 145 à 155 fr.

Malgré cela, elle a encore voulu adjoint à lui bénéficier de cette aggravation des droits en cotant 160 fr. au lieu de 155 fr., sans doute pour se rattraper un peu sur le sacrifice qu'elle subit par la rétroactivité de la nouvelle taxation. On s'attendait d'autant moins à l'inventaire que l'Administration y avait renoncé en juillet dernier; mais on connaissait la quantité considérable de sucres qui avaient été acquittés pendant ces derniers temps et la Bourse ne voulait pas laisser échapper l'occasion d'augmenter les 4 à 5 millions qui n'auraient profité qu'aux seuls raffineurs.

Le cours de 160 fr. auquel on tient en ce moment les sucres raffinés aura de la peine à se soutenir; l'épicerie écoulera le restant de son stock avant de revenir aux achats, et il y aura de la revente pendant quelque temps encore. Il y a donc chance de retour aux prix de 155 fr. à 157 fr.

Les sucres blancs cristallisés et les sucres bruts ne peuvent que baisser à la suite de l'augmentation des droits. La raffinerie, approvisionnée pour plusieurs mois, n'achètera rien avant l'épuisement de ses provisions; le stock se reformera avec les troisièmes lots qui seront produits pendant ce mois et les deux suivants; les sucres coloniaux viendront peser sur nos marchés; ces motifs suffiront probablement pour amener les vendeurs à faire des concessions.

Le Journal des fabricants de sucres s'exprime comme suit au sujet de la récolte :

« Pendant que les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont généralement terminé leurs travaux, le ravage de la betterave se poursuit encore dans un certain nombre de fabriques de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise et autres départements où cette opération se prolongera jusque vers la fin du mois de février; certains établissements en retard travailleront même en mars.

« La betterave, sous l'influence d'une température remarquablement égale depuis les grands froids du commencement de décembre, s'est conservée beaucoup mieux que ne le faisait espérer sa pauvreté sucrée, car on sait que moins la betterave est riche en sucre et plus elle offre de chances d'altération. C'est par suite de cette bonne conservation que les usines qui marchent encore obtiennent des résultats relativement satisfaisants.

« Toutefois, ainsi qu'il arrive toujours après la fin de l'année, la densité faiblit et le rendement des produits, surtout au turbinage, baisse encore plus rapidement. Il ne faudrait jamais travailler après le 15 janvier; et nous trouvons que nos usines à sucre, dans leur désir d'augmenter leur approvisionnement, s'écartent trop des excellents principes d'un travail rapide qui avaient prévalu partout après la crise de 1858.

« Le résultat officiel de la fabrication au 31 décembre nous est connu, et il se traduit par le chiffre de 952 millions que nous avons admis précédemment. En tenant compte de la production de janvier-février et des excédents éventuels d'inventaire, on arrivera aisément de 310 à 320 millions, chiffre supérieur de 20 à 25 millions à celui de la campagne dernière qui n'aura pas fourni plus de sucre malgré la qualité supérieure de la betterave pauvre, mais très abondante cette année.

Voici les estimations de M. Licht, relatives à la production sucrière d'Europe, en 1871-72, comparées avec les récoltes des trois campagnes précédentes :

	1871-72	1870-71	1869-70	1868-69
Zollverein.....	195.000	262.987	217.193	208.140
France.....	300.000	289.083	289.324	215.904
Autriche-Hongrie..	160.000	182.280	151.354	101.602
Russie et Pologne..	110.000	135.008	132.500	87.500
Belgique.....	50.000	55.739	43.552	37.078
Hollande, etc.....	25.000	17.500	12.500	10.000

Total 840.000 942.589 846.422 658.224

SPIRITUEUX

Paris, 25 janvier. — Le disponible a continué à baisser pendant la semaine qui vient de s'écouler, et cependant, les acheteurs ont mis en magasin plusieurs milliers d'hectolitres.

Quoique l'Allemagne, par suite de l'élévation des prix, ne puisse pas nous faire concurrence cette année, la marchandise est assez abondante en ce moment à Paris, pour que la spéculation à la baisse se laisse éteindre. D'ailleurs, les offres de 3/6 dont les droits ont été acquittés achèvent de lui venir en aide.

Il serait puérile de nier l'évidence, les vendeurs l'ont emporté jusqu'à présent, et la faiblesse des marchés du Nord semble leur donner raison. Le Midi, au contraire, résiste à la baisse, mais tant qu'il n'entrera pas dans la voie de la hausse, il ne modifiera pas les dispositions de la place.

Sur notre marché comme sur tous les marchés du Nord, il est à remarquer que le cours des mois d'été n'a éprouvé depuis quelque temps que des variations insignifiantes, démontrant peut-être autant le peu d'importance des affaires que l'impossibilité de faire monter l'article en s'appuyant sur des bases solides.

HUILES

Paris, 23 janvier. — Le cours des huiles a subi pendant la semaine dernière une baisse de 100 fr. sur les matières premières.

La hausse paraît aujourd'hui arrêtée, le disponible est calme, mais les prix sont assez bien tenus. Il faut cependant constater que le stock de notre place, quoique fournissant seul à la consommation, conserve encore un chiffre assez important pour faire penser qu'il ne sera pas épuisé quand nous arriverons à la nouvelle récolte.

Cette dernière a toujours de très belles apparences, mais il reste tellement de chances à courir qu'il n'y a pas trop d'illusion à se faire.

L'huile de lin est également calme et les prix assez faibles.

SUIFS

Paris, 23 janvier. — Cote officielle : suif de France, fr. 112 fr. les 100 kil. hors barrière.

Les transactions sont toujours aussi nulles que par le passé. Cependant les vendeurs sont plus nombreux qu'il y a huit jours et pour vendre un lot de quelque importance, il fautrait céder à fr. 111.

La cote officielle ci-dessus présente une baisse de 2 fr. sur celle du mercredi précédent.

Le cours du suif fondu est fixé, dans Paris, à fr. 119 50 les 100 kil.

Suif en bruyère, fr. 84 les 100 kil. pour la province. (Entrée dans Paris, fr. 7 30 les 100 kil.)

Londres, 22 janvier. — Marché calme, pour toutes époques : R. V. C. disp., sh. 56 6 par q. ; dito à livrer sur mars, sh. 52 à 53 3.

Voici le résumé du mouvement de l'article, sur place, pendant la huitaine écoulée :

	1876	1877	1878
Stock, ce jour.....	Fûts 30.937	39.960	29.891
Débouchés de la semaine....	1.444	2.319	2.011
Dito, depuis le 1 ^{er} juin.....	76.986	80.150	60.538
Arriv. de la semaine.....	2.548	3.492	501
Dito, depuis le 1 ^{er} juin.....	78.908	87.850	60.312
Cours des P. V. C. sh.	51 6	45 3	46

CAFÉS

Paris, 27 janvier. — Quoique la situation de l'article reste favorable, elle s'est quelque peu détendue, en prévision de la réserve des acheteurs qui commencent à trouver les cours exagérés.

À Havre, les derniers avis annoncent l'accentuation de la baisse. On a cédé, à la date du 26, environ 500 sacs. Rio, disponible, à un prix que l'on n'a pas fait connaître, mais qui n'en marque pas moins un nouveau pas en arrière.

À Marseille, les cours sont assez bien tenus, mais les transactions sont faibles.

Voici comment s'expriment M. M. Beau et Rouquier, dans leur circulaire hebdomadaire :

Les lettres du Brésil (Rio-Janeiro) en date du 23 décembre 1871, arrivées en Europe, par steamer anglais

« Nava » résument comme suit la position du marché. Après le départ du courrier du 7 décembre, quelques opérations furent tentées à prix réduits, mais à cause de la fermeté des grands détenteurs quelques ventes insignifiantes eurent seulement lieu en baisse de 2 à 300 rs sur les plus hautes cotations; les recettes journalières de l'intérieur ne dépassèrent pas 4,400 sacs et contribuèrent en grande partie à la confiance des grands détenteurs.

Depuis l'arrivée des vapeurs des Etats-Unis et le Liverpool, porteurs d'avis télégraphiques très favorables en date du 4 décembre, la position du marché changea de face, les commissionnaires américains rentrèrent avec ardeur sur le marché et enlevèrent dans un jour près de 60,000 sacs depuis les transactions ont continué avec animation mais seulement avec destination des Etats-Unis, les commissionnaires européens ne pouvant pas suivre les hauts prix. La confiance dans la continuation de ce mouvement est générale, les gros détenteurs devant leurs prétentions, ce qui est confirmé par avis télégraphiques qui accusent une hausse de 100 rs au dernier quotient.

Voici la dépêche :

Rio-Janeiro, 20 décembre.

Cours, lavés rs 8,800 à 8,900; supérieurs rs 8,900 à 9,800; 1^{re} bonne rs 8,500 à 8,700; 1^{re} ordinaire rs 8,300 à 8,400; ordinaire rs 7,800 à 8,100.

	Expéditions.	Ventes.
Nord d'Europe.	2.000 s.	22.000 s.
Méditerranée.	—	3.000
Etats-Unis.	29.900	83.000

Stock, 145,000 sacs.

Port. — Canal, 45 à 55 sh.

Change. — Sur Londres 24 3/4 à 23; sur Paris 380.

Cours précédents : Good first, 8,400 à 8,600.

Change. — 24 1/4 d. à 24 1/2 d.

Les avis de Santos en date du 20 décembre annoncent un grand calme pendant la quinzaine écoulée; les exportateurs tentèrent quelques affaires sur la base de 8 dol. 200 à 8 dol. 400, soit avec une baisse de 400 à 600 rs, mais à ces conditions il n'a été vendu que 350 sacs pour compléter un navire; ces détenteurs comptant sur des arrivages insignifiants pendant le premier semestre 1872 n'ont pas voulu souscrire aux exigences des exportateurs; les existences à Santos étaient de 55,000 sacs, les avis de reprise des Etats-Unis et d'Europe n'étaient pas encore connus à la date ci-dessus.

Les avis de Bahia en date du 27 décembre portent que, par suite des hautes prétentions des détenteurs les affaires avaient été presque nulles, la seule vente annoncée était de 600 sacs, qualité inférieure à environ 6 dol. 650 par q. et 60 5/9 d.

Le stock était de 16,450 sacs.

Les avis de Londres nous signalent la continuation dans la demande des Ceylan plantation en hausse de 1 5/6 d. 4 1/2 dol. par q. et les autres sortes sont fermes; en vente publique 8,650 sacs. Costa-Rica furent pris à 69 dol. 8 d. pour pale ordinaire à 77 d. pour coloré moyen et quelques lots de bon à supérieur de 79 dol. à 80 d. par lot; ces prix quoique fermes n'ont pas répondu à l'attente. En Saint-Domingue quelques affaires sont offertes, Jacmel de 67 à 67 dol. 6 d. et Port-au-Prince à 68 dol. mais sans résultat jusqu'à présent, ce qui prouve moins de disposition aux affaires.

Les derniers avis des Etats-Unis sont moins stimulants, les divers marchés sont calmes; ces avis annoncent aussi des stocks croissants par suite des arrivages réguliers.

En Hollande la position des cafés Java est ferme et les arrivages pour compte particulier ont été importants ce dernier temps.

RIZ

Manila, 22 décembre. — La nouvelle campagne qui va bientôt s'ouvrir, promet d'être une des plus satisfaisantes que l'on aura encore eues, tant pour l'exportation que pour l'importation. La température a été rarement aussi favorable aux récoltes, et surtout, dans notre province, les rizières de la montagne sont très abondantes. On croit que la récolte sera très abondante et la campagne promet d'être excellente. Une petite partie Laroong

paddy, récoltée dans nos environs, est déjà arrivée sur place; le Nécransie nouveau toutefois, n'arrivera que dans un mois. Si les acheteurs ne se montrent pas trop pressés, nous ne croyons pas que nous ayons des prix élevés à l'ouverture.

FÉCULES. — SIROPS. — AMIDONS

Paris, 24 janvier. — Les féculs sont beaucoup plus faibles, non pas qu'il y ait une baisse bien grande à constater; mais les acheteurs sont beaucoup plus réservés, en présence d'offres plus multipliées.

Les féculs vertes participent naturellement au calme des féculs sèches.

Les sirops de féculs sont frappés d'un nouveau droit de deux dixièmes; le droit, qui déjà était de 10 fr., se trouve ainsi porté à 12 fr. les 100 kil. Par suite, les affaires sont plus lentes et la consommation se tient sur la réserve.

Les amidons ont une tendance plus faible, par suite de la baisse des blés et des farines.

VINS

Paris, entrepôt de Illecey. — Il n'arrive presque pas de vins. Le stock pour certaines sortes est un peu faible. On reste aux causes de fin d'année vient s'ajouter la question du terme de loyer qui a une grande importance en tous temps pour les détaillants, et qui en cette saison assez pauvre en consommation, les trouve plus gênés encore.

Les prix restent donc sans changement.

MIELS

Paris, 20 janvier. — La situation est la même que le mois dernier, notamment sous le rapport des affaires traitées, qui ont continué d'être sans importance. On nous a signalé un lot de miel de Bourgogne cédé à 120 fr. les 100 kil., rendus. Nous n'avons pas appris qu'il eût traité des gâtinais et des pays.

Les miels rouges ont continué d'incliner à la baisse. Quelques miels du pommier et bâtards ont été cotés à ce cours.

Les Chilli ont été cotés au Mayre.

Dans la plupart des provinces, les miels blancs restent assez bien tenus; mais la consommation n'est pas très forte jusqu'à ce moment, quoique les fruits n'aient pas été abondants et que le prix des sucres se soit élevé.

GRAINES FOURRAGÈRES

Paris, 23 janvier. — Les graines de luzerne sont, ici, en hausse prononcée, et leurs prix ont atteint aujourd'hui les plus hauts de l'année. La plupart des lots connus sont vendus, et la demande de la province se succède toujours.

TISSUS ET FILÉS

Rouen, 19 janvier. — Il y avait encore un certain nombre d'acheteurs, cette semaine, sur notre place, et il s'est traité passablement d'affaires en rouennerie; seulement, dans ce nombre, figurent pour une bonne part les commissions en cours de livraison, et les fabricants se plaignent du mal qu'ils ont à obtenir des prix en rapport avec l'augmentation de la matière première. — Les fabricants de la halle continuent à écouler leur rentree, et le stock est insignifiant.

Cette semaine, la vente du calicot et de l'indienne n'a pas été très active, et les cours sont lourds, malgré le prix élevé du coton filé. — L'article mouchoirs est toujours très demandé; les fabricants ont d'autant plus de mal à remplir les ordres qu'ils ont reçus, que la mauvaise saison les contrarie beaucoup pour l'appât donné aux mouchoirs.

En attendant la décision de l'Assemblée nationale sur l'impôt des matières premières, la vente des cotons filés est complètement arrêtée. D'un côté, les filateurs ne veulent rien vendre avant de connaître le résultat; de l'autre, les fabricants, qui, presque tous ont encore du coton à recevoir, ne se pressent pas d'acheter, aux cours extrêmes.

LE COOPERATEUR

ORGANE DE LA

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHOCOLATS ET DES THÉS

A NOS SOCIÉTAIRES

Une nouvelle charge nous frappe; elle nous atteint de la façon la plus vive, nous ajoutons la plus injuste: l'impôt sur les sucres est augmenté de deux nouveaux dixièmes, et cet impôt est perçu sur tous les sucres existants en quelques lieux qu'ils se trouvent.

Confiant dans ce principe de droit: la loi n'a pas d'effet rétroactif; confiant dans la parole de M. le ministre des finances qui avait déclaré, lors de la dernière augmentation sur les sucres, que les droits nouveaux quels qu'ils soient, à quelque occasion et sous quelque forme qu'ils soient mis, ne peuvent frapper des sucres ou des matières qui ont acquitté les impôts et les droits existants; la quittance donnée par le fisc les libère. Les matières en route pour nos ports, sur la foi des anciens tarifs, ou achetés dans les pays de provenance avant qu'il fut possible d'y connaître le projet de loi sur l'augmentation, n'auront qu'à payer les droits existant au moment de l'expédition et de l'achat. Confiant, disons-nous, dans la bonne foi publique, sauve-garde des principes du droit, confiant dans la parole d'un ministre parlant au nom du gouvernement, nous avions fait nos approvisionnements en temps opportun pour n'être pas atteints, tant qu'ils dureraient, par la hausse et par de nouveaux impôts; nous avions arrêté en conséquence les tarifs de nos chocolats et pris des ordres de livraison: et aujourd'hui on vient nous sommer de payer un double dixième sur des droits que nous avons acquittés il y a cinq mois! et des algua-sils iront partout, dans les entrepôts, dans nos magasins, et jusque dans les recoins de nos caves, s'assurer s'il n'y a pas quelque sac moitié effondré qui échappe à la surtaxe.

Nous protestons hautement contre la perception de cette surtaxe comme injuste, comme arbitraire.

Nous protestons contre ce droit de visite attribué aux gens du fisc, contre cet exercice, comme odieux et vexatoire.

Si contraints et forcés, nous subissons la violence qui nous sera faite, nous demandons des juges, nous en appellerons à la conscience publique. Ce n'est pas seulement nos droits personnels que nous avons le devoir de défendre, ce sont ceux de nos quinze cents sociétaires, nous n'y faillirons pas. Nous succomberons, c'est possible; mais il y a là une

question principes, nous ne saurions transiger.

Avec ce système de surprises et de votes emportés à l'improviste, inauguré dès le début de M. Poyer-Quertier, avec cette menace continue de lois ayant un effet rétroactif, il n'est plus de sécurité, toute opération industrielle et commerciale devient impossible.

Lorsque revenant sur une mesure de prudence, nous renonçons à faire peser sur le consommateur une partie des charges nouvelles dont le fisc nous grevait; nous primes toutes nos mesures pour être à l'abri de nouvelles surtaxes et largement approvisionnés de sucres et de cacao qui ne devaient désormais aucun droit, nous vous disions: — nous n'élèverons pas nos tarifs; et, quelques dures que soient les circonstances, nous maintiendrons nos prix actuels de vente jusqu'à notre dernier sac de sucre et de cacao.

C'était un engagement, nous pouvions le prendre; nous étions sûrs de notre prix de revient; nous acceptâmes avec confiance tous marchés à termes, tous ordres de livrer. Aujourd'hui ces conditions sont arbitrairement changées, un droit nouveau nous frappe et augmente nos prix de revient, et nous ne pouvons changer les prix portés dans nos marchés. Ceci est injuste, la loi ne saurait nous y soumettre, nous protestons.

Que le législateur ait voulu dérouter les manœuvres de la spéculation en frappant tous les sucres qui ne peuvent arriver au consommateur qu'après avoir donné lieu à une suite d'opérations commerciales dans lesquelles on escomptera les nouveaux droits, nous le comprenons. Mais nous ne sommes pas dans ce cas, nous nous sommes approvisionnés en raison de nos besoins personnels; les sucres que nous possédons sont employés dans notre usine, et ils entrent dans un produit qui reste en dehors de toute spéculation, dont la vente ne peut pas nous rembourser cette surtaxe qui reste ainsi entière à notre charge. Ceci est injuste et vexatoire au premier chef.

Voilà, chers sociétaires, la situation qui est faite à l'industrie chocolatière; voilà comment se trouvent renversées les mesures prises pour sauvegarder les intérêts du consommateur. En face de cet imprévu auquel nous sommes soumis, sous la menace constante de nouvelles charges, pourrions-nous éviter longtemps l'élévation des tarifs? Nous n'osons plus en prendre l'engagement; nous marchons à tâtons

vers l'inconnu, nous ne saurions prévoir ce que sera demain.

Nous ne nous décourageons cependant pas, mais ces incertitudes nous font une nécessité plus grande de votre appui, et nous faisons l'appel le plus pressant à votre dévouement. La proportion de nos bénéfices va toujours en diminuant, elle est réduite, vous le voyez, à ses moindres limites. Le chiffre des affaires, son accroissement seul peut nous sauver. Le chiffre réclame donc, au nom de nos intérêts communs, tout votre concours. S'il nous est accordé, comme il nous est dû, les tarifs pourront rester sans changement et vos dividendes ne diminueront pas.

Si oublieux de vos devoirs de sociétaire et de vos intérêts, vous achetez et vous vendez indifféremment des chocolats de toutes marques, si vous ne songez pas assez que ceux de la Compagnie française sont les vôtres propres, qu'ils sont fabriqués dans votre usine, que tout le bénéfice que produit leur vente au fabricant et au marchand vous revient; alors nous ne pouvons plus répondre de la fortune de l'entreprise, ce sera vous qui aurez la responsabilité de son amoindrissement.

Nos efforts ne faibliront ici jamais; nous sommes prêts pour la lutte et nous la soutiendrons quelque proportion qu'elle prenne; nous maintiendrons la qualité et le prix de nos chocolats de 2 fr. et du Chocolat, le Coopérateur; nous sommes prêts à faire tout ce qu'il sera possible pour seconder les efforts particuliers de chaque sociétaire, pour l'aider à développer sa vente; mais que par réciprocité son concours nous soit acquis, qu'il nous soit donné entier. Nous avons droit d'y compter et nous y comptons.

PELLETIER et C^e.

AVIS

Nous rappelons à ceux de nos sociétaires qui n'ont pas encore envoyé leurs anciens titres, que, par suite d'une décision prise en Assemblée générale, le 31 août 1869, toutes les actions de la Société L. E. PELLETIER et C^e, doivent être échangées contre de nouveaux titres et que les coupons d'intérêt et dividende de 1869 à 1871 ne sont payés que sur présentation des coupons détachés des nouvelles actions.



PRIX-COURANTS DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE

CHOCOLATS		CHOCOLAT ORDINAIRE		TAPIOCAS	
PORTANT LA MARQUE DE FABRIQUE.		BONBONS, CACAO, VANILLE		TAPIOCA PELLETIER	
CHOCOLAT DE SANTÉ		CHOCOLATS ORDINAIRES		CARANT: PUR DU BRÉSIL, PRÉPARÉ PAR LA COMPAGNIE	
Coopérateur, papier chamois, imp. noire	1 40	Omnibus, tablettes de 16 ou 20 au 1/2 k.	1 30	Jolie boîte de 250 gr. Prix : 2 fr. 60 le kil.	
Demi-fin.... papier bleu, imp. noire.	1 50	32 ou 40	1 35	Paquets... de 250 gr. Prix : 2 fr. 20 le kil.	
Supérieur.... papier blanc, bistre	1 70	En bâtons de 16 et 32 au 1/2 kil....		TAPIOCA DU BRÉSIL	
Fin supérieur	2 15	40		Sans nom, en paquet de 250 gr..... 1 fr. 80	
Surfin..... lilas.	2 50			en vrac..... 1 fr. 60	
Aux glands doux.....	1 75			THÉS	
CHOCOLAT VANILLÉ		DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE		IMPORTÉS PAR LA COMPAGNIE FRANÇAISE	
Fin Vanille... impression rouge.....	1 75	GARANTIS PUR CACAO ET SUCRE.		THÉS NOIRS	
Sup. Vanille.....	2 15	No 1. Papier lilas..... 16 tassés.	1 20	BOITES CONIQUES	
Surfin Vanille.....	2 60	No 2. jaune.....	1 30	EN FER BLANC	
QUALITÉ EXTRA-SUPÉRIEURE		No 3. chamois.....		à la marque	
EN BOITES DE 12 TABLETTES SÉPARÉES		BONBONS EN PORTEFEUILLES		de la Compagnie.	
Superfin Santé ou Vanille.....	2 80	Pastilles surfilées, boîtes de 125 et 250 gr.	2 40	Souchong fin.....	
Excellence.....	3 25	vanille.....	2 50	superieur.....	
Extra-supér. à la vanille.....	4	double vanille.....	2 50	Mélange des meil-	
CHOCOLATS SPÉCIAUX		Praliné ou crème surfil.....	3	leurs Thés noirs..	
EN BOITES DE 12 TABLETTES SÉPARÉES		vanille.....	4		
Refraichissement au lait d'Amandes... 3 25		doub. van.	4		
Adoucissant à la gomme arabique... 5 35		Amandes grillées, doub. vanille.....	4		
Reparateur à l'ambro... 6 50		Duchesse.....	4		
CHOCOLATS DE VOYAGE		Bonbons assortis.....	4		
Croquettes..... boîte de 125 gr. 80		BONBONS EN VRAC			
roudes..... 250		Bonbons Alsace-Lorraine à la	2 50		
ovales..... 250		pâte d'abricots.....	2		
Voyage... 8 tablettes..... 250		Chocolat praliné et crème fins.....	2 50		
Pages..... 18..... 250		surfilées.....	3		
Napolitains 36..... 250		vanille.....	3 50		
CACAOS EN POUDRE		d. vanil.	3 50		
PRÉPARÉS PAR LE MOULIN PELLETIER		Amandes grillées, doub. vanille.....	3 50		
Au Tapioca... Boîtes de 250 et 500 gr. 1 80		monées.....	3 50		
Fin.....	2 15	Duchesse à la crème pistaches.....	3 50		
Surfin.....	2 60	Nougat moule.....	3 50		
Surf. à la van.	3	découpé.....	3 50		
CHOCOLATS EN PASTILLES		Olives moulées à la pistache.....	3 50		
Demi-fines.....	1 50	Pralines moulées.....	3 50		
Supérieures.....	1 70	Bonbons liqueurs.....	3 50		
Fines supérieures.....	2 15	aux fruits assortis.....	3 50		
Surfinées.....	2 50	assortis et cristallisés au candi.....	3 50		
Superfines.....	3	CACAOS PURS BROYÉS			
Extra double vanille.....	3 50	POUR CONFISERES FABRICANT EUX-MÊMES			
		Martinique..... en pains de 5 kil.	1 80		
		Guayaquil.....	2		
		Maragnan.....	2 20		
		Trinidad.....	2 20		
		Caraque.....	3		
		Puerto-Cabello.....	3 50		
		Beurre de cacao..... 3 fr. et	3 50		
		NOTA. — Les mêmes articles, 20 c.			
		en plus par kil. moulés en tablettes			
		de 250 gr. enveloppées.			
		VANILLES.			
		Bourbon, de 130 à 160 fr. le kil.			
		Mexique, de 150 à 180			
		VANILLE FONTESILLA EN POUDRE			
		À LA MARQUE DE LA COMPAGNIE.			
		Joli flacon de.....	90		
			1 10		
			1 50		

Les prix ci-dessus sont fixés à l'acquitté et par caisses d'origine avec escompte 3 %, 30 jours. — Les mêmes marchandises vendues au dépôtage sont augmentées de 50 c. par kil., et de 1 fr. par kil. pour être logées en canistres de fer-blanc.

NOTA. — Toute première demande non accompagnée de références ou d'un mandat sur la poste ne sera pas expédiée.

OFFRES DE L'AGENCE COOPÉRATIVE

AGENCE COOPÉRATIVE

L'AGENCE COOPÉRATIVE, créée en 1867 par M. A. Pelletier, a pour objet d'effectuer, pour le compte des abonnés du COOPÉRATEUR, les opérations ci-après :

1° Faire exécuter les ordres par les maisons indiquées, dans les limites de prix et de quantités fixées par le Journal ;

2° Faire exécuter les marchés en disponible et à livrer, au mieux, pour les marchandises offertes sans prix fermes ;

3° Recevoir toutes sommes disponibles, coupons de valeurs mobilières, traites échues sur Paris, et payer sur leur ordre à tous correspondants les sommes encaissées ; — l'encaissement des coupons se fait actuellement sous la retenue de un franc par 100 francs ;

4° Faire exécuter à la Bourse de Paris tous achats, ventes ou arbitrages de valeurs mobilières, fonds d'Etat, actions ou obligations ;

5° Recevoir en compte-courant les fonds disponibles jusqu'à emploi et productifs d'intérêt, au taux de la Banque de France.

Toutes les opérations d'achat de marchandises sont gratuites pour les abonnés du Journal ; les vendeurs seuls payent une commission à l'agence.

50 p. 100 du bénéfice net résultant des courtages payés par les vendeurs sont repartis chaque année, à titre de dividende et au prorata de ces courtages, aux coopérateurs dont les ordres auront produit à l'AGENCE un chiffre brut d'au moins 100 francs.

Pour les marchandises offertes *sous variation*, les ordres d'achat confiés à l'Agence au mieux sont remplis aux conditions les plus avantageuses.

L'Agence fait expédier, par les premières maisons de la place, les articles d'assortiments qui lui sont demandés ; elle envoie, sur demande affranchie, les échantillons des marchandises offertes à la vente ou provenant de reventes, et se met à la disposition de ses coopérateurs pour tous les renseignements qui peuvent leur être utiles.

Tous les ordres et toutes les demandes doivent être adressés à M. PELLETIER ET CA, 18, boulevard Sébastopol, Paris.

Les maisons avec lesquelles la Compagnie Française n'est pas en rapports et qui confient un premier ordre à l'Agence coopérative, sont priées de joindre à leur demande le montant approximatif qu'ils donnent des références ; autrement leurs ordres peuvent subir des retards.

REVENTE.

On offre 50 boîtes sardines, grand modèle, marque *Pageant Lavergne*, à Nantes, du poids de 3 kil. contenant 160 à 180 poissons, au prix de 8 fr. 50 c. net, pris en gare de Paris, livrables par 10 boîtes au moins.

SUCRES

SUCRES RAFFINÉS DE PARIS

Les pains sont tenus de 158 à 160 premier choix, en raffinerie par 200 pains au moins, et 50 c. de plus par quantités inférieures.

SUCRES CASSÉS A LA MÉCANIQUE

* 20 à 80 morceaux au 1/2 kilogr.

Sucre cassé régulier non rangé	les 100 k.
— rangé	468 fr.
En caisses d'environ 60 kil., franco d'emballage.	168
Néchet, en sacs de 70 kil. environ	151
Poudre en tamisée, sacs de 100 kil.	149
— semoule et glace	158

Poids brut, pour net.

Paiement en traites à 20 jours.

SUCRE EN POUDRE

Provenant de cristallisés indigènes.

H. BLAISE, A PARIS

(Moulin à l'Entrepôt.)

Poudre extra-blanche, n° 1, les 100 kil. 152 fr.

En sacs neufs très soignés.

Paiement avant l'expédition, sans escompte.

Avis. — Chaque sac pesant net 100 kil., les clients peuvent nous envoyer, avec leur demande, le montant exact en billets de banque, ou en chèque ou en mandat-poste. L'expédition est faite aussitôt réception des espèces.

SUCRES CRISTALLISÉS

Disponible, 150 fr.

Paris, 20 jours.

SUCRES DES COLONIES FRANÇAISES

ET ÉTRANGÈRES

F. MARQUAND, 21, RUE BOURTIBOURG, PARIS

3° jet commun ...	Articles	112 fr.
2° jet n° 4	spéciaux	125 »
2° jet n° 3	pour	133 »
2° jet n° 2	distillateurs	140 »
2° jet n° 1	et	
Cristallisé de canne	confiseurs.	
Martinique		

Pour 100 kil. net. — 20 jours.

Mélasse de canne, 32 fr.

20 jours 3 0/0 d'escompte.

Pour la commodité du commerce le sucre est expédié en sacs de 100 kil. La mélasse s'expédie en fûts. Pour voir des échantillons franco sur demande sans engagement.

CAFÉS ET POIVRES

RIVERIN ET FILS. — MAISON DE PARIS

5, rue Aubriot.

— Haiti	325
— Java	345
— Ceylan	335
— Haiti	330
— Gonaïves	365
— Quilon en caisses et en boîtes	345
— Wynard	335
— Demerary W. J.	350
— Bahia	335
— Porto-Rico (n° vert) ..	345
— Moka	400
— Porto-Cabello	337 50
Poivres lourds	355
Ces prix pour 100 kilog. — 30/0 escompte, valeur à 30 jours.	
(Engagement pour 8 jours, sans garantie de quantité.)	

MAISON DE NANTES

Café, Bourbon rond, en ballottes de 25 kil.	
— anivont Aneso	550 à 360 fr.
— Bourbon, pointu	320 à 325 fr.
— Martinique bonifieur ..	360
— habitant	345
— Guyane, non gragé	310
— genre Bourbon	315
— gragé	320
— Java, Demerary	325
— vert, tendre	320
— Moka trié-Aden	380
Poivre blanc	
— Tellichery en grosses fèves ..	
— Saigon, avec grains blancs ..	360
— Saigon naturel tel quel	345
— légers sans poussière	330
Paiement à 15 jours, escompte 2 0/0 pour cafés et poivres. (Sauf variations.)	

BOUGIES

CHANDELLERS. — CIERGES. — SAVONS

Les ordres de bougies doivent être de 100 paquets au moins ; les demandes pour quantités inférieures ne sont pas notées.

BOUGIES DE L'ÉTOILE.

A. DE MILLY, PARIS

Bougie de l'Étoile, poids net 485 gr. ; avec carton	500 gr. 1 25
— — — — —	poids net, 470 gr. 1 22
Bougie de J.A. CHAPPELLE, poids net, 485 gr. avec carton	500 gr. 1 15
— — — — —	poids net, 470 gr. 1 12

On n'envoie pas moins de 100 paquets. — Au-delà de Bordeaux et Lyon, 5 fr. de moins par 100 paquets comme indemnité de port. — Emballage franco. — 50 jours. — Escompte, 2 0/0 ; 500 paquets, 3 0/0 ; 1000 paquets, 4 0/0 ; 2000 paquets, 5 0/0. — Cours pour disposition, avant d'expédier.

BOUGIES DE LA COMÈTE ET DU GLOBE

J.-A. GAILLARD, PARIS

Bougie de la Comète, 1er extra, poids net, 485 gr.	1 15
— du Globe, 1er extra, poids net, 485 gr.	1 10
— STÉARIQUES, — — — — —	1 05
J.-A. GAILLARD, extra, paquet de 500 gr.	2 40
Poids de 485 gr., 3 o. en plus ; poids de 470 gr., 3 c. en moins. — Escompte 3 0/0 ; par 1,000 paquets, 4 0/0. — Valeur 30 jours.	
Gingres de la Comète, avec papier	2 50
— STÉARIQUES, — — — — —	2 30
Escompte 2 0/0 30 jours	

BOUGIES PERFECTIONNÉES DU TRONC

Dites : A trous.

Brevet d'invention et de perfectionnement s.g.d.g.

L. VENEQUE, A IVRY (SEINE)

Le paquet de 485 gr. nets	1 95
La Bougie pesant 500 gr. nets coûte 3 centimes en plus et celle de 470 gr. nets, 3 centimes en moins.	
Par commission de 100 paquets	2 0/0
— de 500	3 0/0
— de 2000	4 0/0
30 jours et emballage franco.	
Chandelles demi-perf., poids net, 2 k. 430, les 100 k.	22 00
— perfectionnées, 8 c. de plus par 100 k.	22 00
— demi-perf., 12 et 16, 2 k. de plus ..	22 00
— — — — — 17 et 20, 4 k. de plus ..	22 00
30 jours sans escompte. — Diagonale.	

EAUX-DE-VIE DE SAINTONGE

Saint-Jean-d'Angély ..	1870	120 fr.	l'hect.	59 degrés.
"	1869	130	"	"
"	1868	140	"	"
Aigrefeuille-Surgères..	1869	110	"	"

EXTRAITS POUR LIQUEURS

LIQUEURS, EAUX-DE-VIE ET VINS FINS
BRUNET ET DULAC, PARIS

QUINTESSENCES ou EXTRAITS	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.
concentrés, perfectionnés	ord. fine	fine	double	1/2 fine	ordin.
Un lit. pour dix lit. liqueur.	le litre	le litre	le litre	le litre	le litre
Anisettes, Curaçao.					
Elixir hygiénique, Fleur d'orange, Framboise, Huile de rose, Menthe, Noyau, Parfait-Amour, Punch au Rhum, Punch au Kirsch, Punch au Cognac, Vanille.	8 f.	7 f.	6 f.	5 f.	4 f.
Cacao, Dantzig, Garus, Thé, Marasquin, Moka, Rosolio.	8 f.	7 f.			
Chartreuse imitation, verte	10 fr.				
Chartreuse imitation, jaune	8 fr.				
Chartreuse imitation, blanc	6 fr.				

EAUX PARFUMÉES, FRUITS ET SIROPS.

Pis à Paris, par acquit, 50 jours, 5 0/0.

VINS FINS EN ORDINAIRES

Cassis, marcs et vinaigres de Bourgogne.

RÉNÉ BIZOUARD, A BEAUNE (Côte-d'Or).

VINS ORDINAIRES ROUGES ET BLANCS 1871.

A la pièce de 228 litres.	90 fr.
VINS ROUGES ORDINAIRES	
La pièce de 228 litres, 1869 et 70 à	120 fr.
VINS ROUGES GRANDS ORDINAIRES	
La pièce de 228 litres, 1869 et 70 à	150
1 ^{re} Cuvee de Beaune, Pommard, Volnay, Nuits, Alox-Corton.	
La 1/2 pièce de 114 litres, 200 à	500 fr.
2 ^{de} Cuvee des mêmes crus.	
La 1/2 pièce de 114 litres, 150 à	500 fr.
3 ^{de} Cuvee ou petit bon vin.	
La 1/2 pièce de 114 litres, 100, 125 et	150 fr.
VINS BLANCS ORDINAIRES 1869-1870.	
La 1/2 pièce de 114 litres.	65 fr.
Grands ordinaires.	
La 1/2 pièce de 114 litres.	80 fr.
Bons vins de Meursault et de Givry.	
La 1/2 pièce de 114 litres, 100, 150 et	200 fr.
Eau-de-vie de Marc du Pays.	90 fr.
En bouteille en fûts de 25 à 50 litres, le litre	1 fr.
CASSIS DE BOURGOGNE.	
Première qualité, le litre.	3 fr.
Deuxième qualité	2 fr.
VINAIGRE DE BOURGOGNE.	
1 hectolitre logé pris sur place.	45 fr.

VINS BLANCS ET ROSÉS DE CHAMPAGNE.

AD. CARTERON, PROPRIÉTAIRE A ÉPERNAY.

PRIX COURANT.

Carte d'Or.	4 50
Royal Champagne.	4
Carte Rouge.	3 50
Carte bleue.	3
Carte Noire.	2 50
Tisane de Champagne (Moussense et Crémante).	2 25
Bocks Champagne, 1 ^{er} choix, le cent.	105
(Propriété de la maison), 2 ^{de} choix, le cent.	85
L'emballage est compris dans les prix ci-dessus.	
Remise de 10 0/0, aux marchands, par paniers de 25 bouteilles au moins. Les paniers peuvent être composés de plusieurs qualités. Les 1/2 bouteilles sont livrées sans différence de prix dans les proportions de moitié de la demande.	

TAPIOCA - BOUILLON

Le paquet de 10 cartouches de 1 potage chacune.	1 fr. 90	Remise 20 0/0 Escompte 2 0/0
La boîte de 10 potages (boîte de carton).	1 fr. 70	
La boîte de 25 potages (boîte de fer blanc).	4 fr.	
La boîte de 50 potages (boîte de fer blanc).	8 fr.	

TAPIOCAS

Tapioca-Boudier, extra anépier pur Brésil.	250
en paquet de 250 grammes.	280
en boîtes rondes étiquettes dorées.	200
Tapioca du Brésil, 2 ^{de} blanc, paq.	210
boîtes carrées.	160
Tapioca du Brésil, sans marques.	
Tapioca des Enfants, nouveau produit spécial pour les jeunes enfants, qual. ext. h. carr. rich.	200
Tapioca perlé de Singapour, en sacs de palmier tressé, du poids net de 454g. (liv. angl.), le sac	1 20
Sagou de l'Inde, préparé, paquet de 250 gr.	150
Crème de riz Caroline.	140
Fleur de riz.	130
Vermicelles et Macaronis de toutes qualités.	au cours.
Semoules et féculentes.	

PETITES PATES

DITES PATES D'ITALIE

Pantins potage } pâtes nouvelles boîtes de 250 grammes.	145
Vélodipèdes	110
Supérieures alphabétiques, en paquets.	100
en vrac.	110
Mignonnettes en paquets de 250 grammes.	100
en vrac.	100
Supérieures, 12 formes, en vrac.	90
2 ^{de} sorte, jaune seulement, en vrac.	

VINAIGRES, MOUTARDES, CONSERVES

BORDIN, PARIS.

Principaux articles.

MOUTARDE

Moutarde aromatisée, pot salence.	85
1/2 —	45
— pot en verre.	85
1/2 —	45
— baril salence.	30
baril en verre.	60
1/2 —	40
— eu vrac, les 100 kil. n° 1.	60
n° 2.	50
genre Dijon.	100

VINAIGRES

En entrepôt :

Vinaigre d'Orléans logé, l'hectolitre.	55
— d'orge — double hectol.	108
— l'hectolitre.	32
— double hectolitre.	63
Vinaigre aromatisé, la bouteille.	2
le Nacon.	1

CONFISERIE

A. TREMBLAY, PARIS. — ASSORTIMENTS COMPLETS.

BONBONS

Anglais en Nacon. — Fantaisie et à la main. — Mignons, Liqueur et à la gelée. — Grains de café, rosolios, haricots, fèves, framboises, etc., etc. — Draps acidulés, — Caramels bourgeoises. — Muscadins. — Négrillons. — Sucres d'orge.

Chartreuse. — Joulens. — Roulé à la main. — Pour V 2 liars

SUCRE DE POMME.

FONDANTS.

Ordinaires. — Fins. — Panachés.

BATONS GUIMAUVE.

Tirés. — Arc-en-ciel. — Chinois. — Mirlitons.

BONBONS UNIVERSELS.

JOHN TAVERNIER, FRANÇOIS, SUCCESSION.

Dessert universel.	le kil.	fr.	3 50
Bonbons universels extra fin.			2 40
Bonbons anglais.			2 20
Caramels vanillés.			2
— café.			3
Sucres d'orge, façon Vichy.			2 20
— aux fruits.			2
Bâtons mexicains.			2
Tablettes de sucre d'orge.			3 50
Pastilles de menthe anglaise.			3
— à la goulte.			2 20
Sortes séparées (universels).			2 20
3 0/0 — 30 jours.			

CONSERVES ALIMENTAIRES

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

ALEXIS JOFFROY, REPRÉSENTANT GÉNÉRAL EN FRANCE DE LA COMPAGNIE LIEBIG, PARIS.

En pots de 1 liv.	1/2 liv.	1/4 liv.	1/8 liv.
Par 10 à 24 liv., la 1. fr.	9 50	10	10 75
25 à 49 —	9 25	9 75	10 50
50 et plus —	9	9 50	10 25
Les prix de détail sont fixés comme suit :			
Le pot de 1 liv. fr. 12	Le pot de 1/4 liv. f. 3 50		
1/2 — 6 25	1/8 — 1 90		

La livre anglaise d'environ 454 gr., prise au dépôt, à Paris, sans escompte; emballage franco à compter de 10 livres. — Aucun ordre inférieur à 10 livres ne sera exécuté par le dépôt central.

Valeur à trente jours sans escompte.

LAIT CONDENSÉ ANGLO-SUISSE

Seul approuvé par le baron de LIEBIG.

11 fr. la douzaine de boîtes, en caisses de 48 boîtes.

AGENT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE.

AL. JOFFROY, 80, rue des Petites-Bourges, Paris.

FROMAGES

FROMAGES DE HOLLANDE

LACROUX FRÈRES, BORDEAUX

Fromages Hollande étuvé	210
— frois de saison 1 ^{re} qualité.	195
— 2 ^{de} qualité.	180
— plat, 1 ^{er} choix.	185
Le tout aux 100 kilos, pris en magasin, 60 jours	
3 0/0 escompte, logement en sus.	

LÉGUMES SECS

Maison à Beaune (Côte-d'Or).

HARICOTS

Les 100 kil., toile comprise. 36 fr.

EXTRAITS DESVIGNES

Pour faire soi-même toute espèce de liqueurs sans ustensiles spéciaux.

Dépôt principal chez

MME. MAUDUIT ET FAMELART, A PARIS
Rue des Lombards, n° 10.

FABRIQUE A ATHIS-MONS (Seine-et-Oise).

Par Nacon d'environ 50 grammes.	2 50
— de 500 gr. et au-dessus, le kilog.	45
Les Nacons au-dessous de 500 gr., le kilog.	50
Bitter Desvignes, 1/2 litre, l'hect.	2 0/0
— 1/2 litre, l'hect.	2 0/0
— 1/2 litre, l'hect.	2 0/0
(Adressez les demandes, boulevard Sébastopol, 18, à la Compagnie Française).	

SIROPS, MÉLASSES, MIELS

ANCIENNE MAISON DAILOT, MÉNARD ET BLAIVE

99, rue de la Verrerie, Paris.

Sirop de froment blanc de cristal.	les 100 ki	75
— 2 ^{de} blanc.		72
— massé spécial pour brasserie.		85
Mélasse pur canne blonde clarifiée.		43
— nature pur canne.		38
Caramel alcoolique donnant une couleur dorée et limpide aux eaux-de-vie; un litre suffisant pour colorer 1,000 litres.		100
Colorant pour colorer les bières soit à chaud ou à froid.		80
Caramel spécial pour l'enrobage des cafés.		80
— bonne sorte pour l'épicerie.		45
— ordinaire.		30
Miels surfin de Gatinais en barils de 40 kil.		200
— blancs de Gatinais.		160
— du Chili, en barils de 80 kil. 1 ^{er} blanc.		140
2 ^{de} blanc.		130
Cires pures en briques (dans Paris).		460

PRODUITS ÉCONOMIQUES. — TRÉSOR DE LA CLASSE OUVRIÈRE

POUDRE ARTIGI et C^e

Pour Teindre soi-même du plus beau noir et bon teint, toutes sortes d'étoffes, robes, etc. Économie exceptionnelle sur les teinturiers, emploi très-facile.

Cet Article se vend en paquets pour faire 5, 10 et 20 litres teinture, aux prix de 60 c., 90 c. et 1 fr. 60 c. le paquet.

LA FLORIDA

Essence à parfum de citron; elle remplace avantageusement la Benzine, dans tous ses emplois. Ce produit justement renommé, est sans rival. — Prix du flacon : 1 fr. 25 c.

GLANDS DOUX ARTIGE

Une des premières marques de France, sans contredit la plus hygiénique, spécialement recommandé par la médecine.

Le Succès rapide obtenu par ces produits dans toutes les contrées où ils sont connus, est la meilleure des recommandations.

Dépôt à Paris, chez M. HENNELIN, rue d'Enghien, 24.

Maisons d'expéditions pour la France et l'étranger.
Artice et C^e, à Aubenas (Ardèche).
Fortes remises au Commerce.

ARTICLES D'ASSORTIMENT

FOURNIER, DESPREZ ET CAMUS

Sauf variations.

ORANGES DE VALENCE

Extra surchoix	240 fruits	38 à 40 fr.
Premier choix	240 —	32 „
Passebelles	240 —	30 „
Surchoix	312 —	38 à 40 „
Premier choix	312 —	32 à 34 „
Surchoix	420 —	38 à 40 „
Premier choix	420 —	34 à 36 „
Caisse de	490 —	36 à 38 „
—	1,000 à 1,100	46 à 48 „

ORANGES D'ITALIE

Fruits moyens	240 fruits	17 à 18 fr.
—	300 —	18 „
—	420 —	26 à 28 „
—	490 —	26 „
—	1,000 —	36 à 38 „

MANDARINES DE MALTE

Le cent. 15 à 30 fr.

FROMAGES

Roquefort en caisses, vieux	le kil.	3 50
— nouveau	—	2 80
Chester, par pain	—	2 20
Hollandaise, croûte rouge	—	1 85
Gruyère suisse, extra	—	—
— comté, n° 1	—	—
— n° 2	—	—
Parmesan	—	3 „
Gérardmer	les 100 kil.	—
Brie	—	—

CONSERVES DE POISSONS

Thon mariné en boîte	le kil.	3 20
Saumon mariné, la boîte	—	1 10
Homards, la boîte, hors barrière	—	1 20
— dans Paris	—	—

SARDINES A L'HUILE

La boîte, hors barrière	—	1 30
La demi-boîte, hors barrière (basses)	—	75 „
La tiers de boîte, hors barrière (bas)	—	9 „
La boîte triple, 100 à 200 poissons	—	—
— dans Paris (en vrac)	—	—
La boîte	—	—
La demi-boîte	—	—
La tiers de boîte	—	—

SARDINES SANS ARÊTES

La boîte	—	3 10
La demi-boîte	—	1 60
La tiers de boîte	—	1 „

PAPIERS ET SACS

La maison HENRY HAVARD et HAVARD, une des plus considérables de Paris pour papiers, sacs de toutes sortes, etc., etc., offre de remplir aux meilleures conditions les commandes que les sociétaires lui adresseraient par notre intermédiaire.

MOUTARDE DE DIJON (SPÉCIALITÉ)

A. BORNIBUS, PARIS

Moutarde de Dijon en vrac	les 100 kil.	100 „
— en p. grès blanc de 1 à 7 kil. (pots compris)	le kil.	1 50
Moutarde de Dijon en pots porcel.	n° 0 le cent	40 „
— — — — —	n° 1 —	50 „
— — — — —	n° 2 —	65 „
— — en barils verre	n° 1 —	40 „
— — — — —	n° 2 —	60 „
— Paris, en vrac bonne ord.	les 100 kil.	40 „
— — — — —	— fine —	80 „
— aromatisée en vrac	— —	150 „
— — en b. verre	n° 1 le cent	35 „
— — — — —	n° 2 —	60 „
Conserves. — Cornichons en vrac	les 100 kil.	150 „
— — — — —	en flac. n° 1 le cent	70 „
— — — — —	n° 2 —	120 „

CORDERIE

CORDERIE CENTRALE

FRÉDÉRIC MURET ET C^e, PARIS

Fil ordin. simple pour pag.	1,000 m. au k.	1 90 le kil.
Fil à 7 brins	—	2 10 „
Fil à 12 brins	—	2 50 „
Ficelles à emballage (2 et 3 fils)	de 1 25 à 1 75	—
— à paquillage	—	2 „ à 2 50 „
— de cuisine	—	2 50 à 4 „
— de couleurs, genre anglais, rouge et chiné	—	4 „
— toutes nuances	—	—
— de couleurs, genre anglais, noir, 10, 20 et 30 au kil.	—	—
— rouges et chinées de toutes nuances de 3.50 à 4.50	—	—
— lisse, verte, bleue, toutes nuances unies, 5 à 5.50	—	—
Ficelles écruées surfilées (2 et 3 fils) de 3.50 à 5 fr.	—	—
Ficelles écruées et surfilées (2 et 3 fils) de 3 75 à 5 „	—	—
— Ganses et Bolduc, toutes nuances.	—	—
— Cordages blancs et goudronnés. — Cordes aux câblés et non câblés. — Cordes à jalousie. — Fil à gorge. — Seizennes. — Septains. — Fouets. — Longes. — Traits. — Licals. — Sangles. — Surfaix. — Lignes de pêche. — Fil à voiles et fil à filot. — Cordes aux horloges. — Fils pour cordonnerie et sellerie. — Chauvres et lins bruts et peignés. — Filasses. — Élopes.	—	—

ARTICLES DE GYMNASIQUE

Cordes lisses, à nœuds, consoles et à perroquets. — Balançoires. — Échelles de corde. — Trappèze. — Anneaux, etc.

DÉPÔT DE TAPIS VÉGÉTAUX

Sparterie. — Cocos. — Aloès. — Tapis. — Brosses, etc. Sur demande envoi franco d'échantillons et du tarif général.

Conditions de vente : 60 jours net ou 30 jours 2 0/0.

ÉTIQUETTES ET IMPRESSIONS LITHOGRAPHIQUES

M. DUPUY, inventeur de la Décalcomanie, récompensé de médailles d'argent et d'or aux Expositions de 1855, 1867, 1867 et 1868, pour la perfection de ses produits, offre de faire à des conditions avantageuses les impressions en noir et chromolithographiques en tous genres; factures, lettres de lettres, mandats, prix courants, étiquettes, cartes de visite, circulaires, accords, etc. Les sociétaires trouveront gratuitement chez lui les marques de fabrique et les vignettes de la Compagnie.

Grande collection de petits sujets pour la décoration des bougies.

INSTRUMENTS DE PESAGE

POIDS EN CUIVRE ET EN FONTE DE FER
au Q Couronné.

MAISON CHEMIN. — BAILLY, SUCCESSION, 4, RUE DE LA FERRONNERIE

Balances en fer percé spéciales à l'épicerie	1 kil., 16 fr.
— 2 kil., 25 fr.	5 kil., 35 fr.
— 10 kil., 42 fr.	15 kil., 55 fr.
— 20 kil., 85 fr.	30 kil., 115 fr.
Balances à pendule ou à lunette socle, façon ébène, desous-marbre blanc	1 kil., 31 fr.
— 2 kil., 36 fr.	5 kil., 41 fr.
— 8 kil., 45 fr.	10 kil., 54 fr.
— 15 kil., 63 fr.	20 kil., 72 fr.
— 25 kil., 81 fr.	30 kil., 90 fr.
Balances à pendule ou à lunette socle tout marbre blanc	1 kil., 50 fr.
— 2 kil., 60 fr.	5 kil., 80 fr.
— 10 kil., 110 fr.	15 kil., 120 fr.
— 20 kil., 130 fr.	—

Le prix courant détaillé des balances, à deux acules, poids, etc., etc. Envoyé franco. S'adresser à M. Bailly ou à la C^e Française, Boulevard Sébastopol.

BOUTEILLES EN TOUS GENRES

Bouchons, goudron, planches à bouteilles, etc.

MAISON GÉNÉRAL A. VERRIER JEUNE, SUCCESSION

Bouteilles parisiennes de 60 à 80 centilitres	17 fr.
Bouteilles Bourgogne	le cent 17
— anglaises	17
— bordelaises	16
Demi-bouteilles	15
Litres à deux cordons	19
Bouchons coniques	le mille 8, 9, 10, 12
— fins	9, 10, 12, 15
— 1/2 longs	14, 18, 25
Goudron ordinaire	le pain 20 centimes
— fin	40 —

BROSSERIE ET ÉPONGES

A. RENNES, PARIS

Inventeur de l'appareil à frotter à bras, dit la Ménacène, 6, 8, 10, 12 et 14 fr. pièce. — Escompte, 25 0/0.

Balais LE PROGRÈS, sur 5 rangs.

Range ordinaires, gros trous, 1/2 fort, forts petits trous, renforcés	14 15 „ la douzaine „ „ „ „
16 19 80 —	24 „ 30 „ 36 „
18 22 80 —	30 „ 36 „ 42 „
20 28 80 —	36 „ 46 „ 51 „
22 34 80 —	42 „ 52 „ 60 „

Brosses à broter, Polissoirs, Brosses chiendent, Lave-place, Décoloratoires.

Plumeaux ordinaires et grec fin, fantaisie. Éponges lavées, Gerbis petites, 12 fr.; morceau, 15 fr.; et formes, 17 fr. le kil.

Ventes morceaux, 19 et 24 fr.; petite toilette, 32 fr.

Encres et Cires premières marques.

Mèches, veilleuses, allumettes, artifices, bouchons, cannelles et goudrons, billes, toupies, bleus. Articles de bureau.

Réassortiment d'articles de Paris.

SURDITÉ, BRUITS DANS LES OREILLES

6,800 malades depuis 15 ans; Dr GUERIN, r. du Dauphin, 10, en face St-Roch, à Paris, Traité par corresp. Guide 2 fr.

En raison de l'augmentation de notre tirage et des prix beaucoup plus élevés des papiers et des droits de poste, notre tarif d'annonces est modifié comme suit :

TARIF DES ANNONCES

Au 19 novembre 1871.

AU-DESSOUS DE 20 LIGNES

Trois mois, la ligne	1 fr. 25 cent.
Six — — — — —	1 — „
Un an — — — — —	25 —

20 LIGNES ET AU-DESSUS

Trois mois, la ligne	1 fr. „
Six — — — — —	75 „
Un an — — — — —	50 —

Emile DAUGE, 23, rue de Maubeuge

LITHOGRAPHIE, CHROMO-LITHOGRAPHIE
ÉTIQUETTES DE LUXE. — TABLEAUX ANNONCES

31, rue, MARCHÉ, 16, passage des Petites-Ecuries.

									COURS MOYEN AU COMPTANT						
DATE DE L'ÉMISSION	VALEUR NOMINALE	TAUX D'ÉMISSION	TAUX DE REMBOURSEMENT	SOMMES VERSÉES	REVENU	ÉPOQUE DU PAIEMENT DES INTÉRÊTS	ÉPOQUE DES TIRAGES	DATE DE L'ENTIER REMBOURSEMENT	DÉSIGNATION	SAMEDI 20	LUNDI 22	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26
Div. 1868	100	Div.	B.	t. p.	3	j. a. j. o.	Amor.	Fac.	France	3 0/0	56 25	56 45	56 83	56 50	56 72
	100		B.	t. p.	3	j. a. j. o.	Amor.	Fac.		4 1/2 p. c.	83	83 25	83 35	82 70	83 15
Div. 1865	500	441	Pair	t. p.	20	j. juil.	Amor.	Fac.	60/0 (Emp. Morgan et C ^{ie})	508 15	507 70	508 15	508 15	508 15	508 15
Div. 1865	100	Div.	B.	t. p.	5	j. juil.	Amor.	Fac.	Emprunt 1871 5 1/2 p. 34 f. 10 p.	91 20	91 35	91 25	91 35	91 65	91 70
Div. 1852	100	90	Pair	t. p.	5	j. juil.	Amor.	Fac.	id. tout payé.	89	90 15	90 15	90 25	90 50	90 60
Div. 1865	100	50	Pair	t. p.	5	j. juil.	Amor.	Fac.	Ob. du Trésor ou trent.	440	440	440	440	440	435 25
Div. 1868	100	75	Pair	t. p.	7	j. juil.	Amor.	Fac.	Italie. 5 0/0	67 15	68 20	67 88	67 45	67 70	67 60
1864	100	63	Pair	t. p.	6	avril.	Amor.	Fac.	Romain. 5 0/0	64	64	64	64 25	64	64
1868	500	410	Pair	t. p.	30	j. juil.	Amor.	Fac.	Autriche. 5 0/0	76	76	76	76	76	76
1865	500	345	Pair	t. p.	25	j. juil.	Amor.	Fac.	Espagne. extérieur	50 85	51 50	51 50	51 50	51 65	52
1866	300	230	Pair	t. p.	15	m. sep.	Amor.	Fac.	Turquie. 5 0/0	106 1/2	106 20	106 50	106 65	106 35	86 1/2
"	300	215	Pair	t. p.	15	j. juil.	Amor.	Fac.	Egyptienne 7 1/2 p. 1868	470	470	470	470	471 25	473 75
1867	500	450	Pair	t. p.	40	j. juil.	Amor.	Fac.	Etats-Unis. 5 1/2 p.	395	395	395	395	392 50	399
1860	500	312 50	Pair	t. p.	30	j. juil.	Amor.	Fac.	Mexique. 6 0/0	275	274 35	274 40	274 35	273 75	272 50
1866	500	465	Pair	t. p.	4	j. juil.	Amor.	Fac.	Tabacs Italiens	245	245	245	245	245	246
1869	300	223	Pair	t. p.	35	m. s. a. fév.	Amor.	Fac.	Autriche 1865	515	515	515	515	515	515
1863	500	480	Pair	t. p.	20	j. juil.	Amor.	Fac.	id. hongrois.	318 45	326 85	325	321 25	323	322
1857	225	205	Pair	t. p.	35	j. juil.	m. nov.	1888	Espagne. Pagarés	402 50	402 18	401 25	400	397 50	401 25
1855	500	400	Pair	t. p.	9	fév. at.	sept.	1879	id. 1867	186 60	184 50	186 45	186 25	186 85	187 50
1865	500	450	Pair	t. p.	15	fév. oc.	fév. oc.	1923	Honduras hypothécaire.	156	156	156	156	156	156
1869	400	345	Pair	t. p.	15	j. juil.	j. juil.	1906	Tunis. 1863	157 50	157 50	155	160	160	160
1871	400	278	Pair	t. p.	5	j. juil.	j. a. j. o.	1946	id. 1865	210	210	209 50	209 75	208 50	209
1871	400	270	Pair	t. p.	3	j. juil.	j. a. j. o.	1946	Obli. de la Seine. 1857	391 25	391 25	392 50	393 15	393 15	392 50
1867	100	90	Pair	t. p.	3	avril.	m. sep.	1902	Obli. de la Ville 55-60 3/4	455	455 85	455	452 10	455	455
1860	100	91	Pair	t. p.	3	avril.	m. sep.	1902	id. id. 65, 4 0/0	280 75	278 75	279 50	279 75	279 40	279
1863	100	90 50	Pair	t. p.	3	janv.	fév. at.	1918	id. id. 69, 3 0/0	253 80	253 80	253 25	253 25	252 50	252 50
1868	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. id. 71, id. 120 p. r.	81 75	82	82	82	82	83 50
1862	1000	500	Pair	t. p.	5	j. juil.	j. déc.	1912	id. id. 71, 100 f. 30 f.	100	100	100	100	100	100
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 71, tout payé.	82 25	82 25	82 25	82 25	82 25	83
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 71, quart, t. p.	81 75	82	82	82	82	83
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	Bordeaux 3 0/0	100	100	100	100	100	100
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Lille 1860	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 1863	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. 1868	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25	86 25
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Marseille 1852	40	40	40	40	40	40
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 1862, 300 f.	465 65	468 75	469 35	466 85	465	462 50
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	Roubaix	90	89 50	89 50	89 50	90	87 85
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Créd. fonce. 500 4 0/0	430	430	427 18	425	425	425
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 1000 4 0/0	79 50	82	81 82	81 82	81 82	83
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. 500 3 0/0	448 75	448 75	451 25	453 75	453 13	453
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 1000 3 0/0	385	387 50	385	385	385	382 50
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 500 4 0/0 1863	73 75	75	75	75	75	73 60
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. com. 3 0/0	112	112 50	112 50	112 50	112 50	112 25
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Crédit colonial 6 0/0	146 70	147 50	146 25	143 75	140	140 50
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Soc. algérienne, ob. 5 0/0	283 50	284	285	285	285	283
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	Halles et Marchés, Naples	465	462 50	458 75	467 50	458 75	465
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Charentes 3 0/0	284 50	284 75	284 08	283 15	283 95	284 25
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	Est, 1852-54-56 5 0/0	287 65	282 75	283 85	285	285	283
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. 3 0/0 (int. gar.)	270	270	270 50	270	270	270
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. Ardennes (int. ga.) 3 0/0	296 25	296	297 50	297 50	297 50	297 50
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. Lille à Bathune, 3 0/0	292 15	292 75	290	290	290	291
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. Lyon 5 0/0 remb. 1250 f.	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. 1855 3 0/0 id. 500 f.	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. Bourbonnais 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1861	50	45	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1863	500	487 50	Pair	t. p.	4 1/2	j. juil.	j. déc.	1918	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75	288 75	288 75	288 75
1862	500	490	Pair	t. p.	5	j. juil.	décem.	1912	id. id. 1855 3 0/0	288 75	288	288 75			

TITRES A REVENU VARIABLE.

BOURSE DE PARIS du 20 au 26 janvier 1872.

NOMINALE							ÉPOQUE DE PAIEMENT DES INTÉRÊTS		INTÉRÊTS ET DIVIDENDES PRÉVUS EN 1868		COURS MOYEN AU COMPTANT					
NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR NOMINALE	TAUX D'ÉMISSION	SOMMES VERSEES	ÉPOQUE DE PAIEMENT DES INTÉRÊTS		INTÉRÊTS ET DIVIDENDES PRÉVUS EN 1868		DÉSIGNATION	SAMEDI 20	LUNDI 22	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26		
				1 ^{er} DIV.	2 ^e DIV.	1 ^{er} DIV.	2 ^e DIV.									
182.500	1000	1000	t. p.	juil.	jan.	90		Banque de France	3600	3610	3611 65	3627 50	3635	3630		
160.000	500	500	t. p.	fév.	août	41		Comptoir d'esc.	700	705 60	707 20	712 80	711 25	710		
80.000	500	500	200	jan.	juil.	67 50		Credit foncier	915	925	922 50	930	930	930		
120.000	500	500	125	mai.	nov.	25		Société générale	607 20	607 20	607 20	607 20	605	605		
200.000	500	100	t. p.	jan.	juil.	27 50		Credit agricole	492 05	493 75	493 75	490	490	490		
120.000	500	500	250	jan.	juil.	27 50		Credit foncier colonial	350	350	350	348 75	348 75	348 75		
24.000	500	500	125	av.	oct.	24		Créd. ind. et com.	720	715	715	715	715	715		
120.000	500	500	t. p.	mai.	nov.	35		id. Lyonnais	185	180	182 50	180 25	187 50	191 70		
40.000	500	500	t. p.	Liq.	Liq.			id. mobilier	185	180	182 50	180 25	187 50	191 70		
40.000	500	500	t. p.	jan.	juil.	11		Soc. Créd. mob. a. 500 f. t. p.	480	480	480	480	480	473 75		
50.000	500	500	125	mai.	nov.	12		Soc. algér. act. 500 f.	480	480	480	480	480	480		
500.000	100	100	t. p.	juil.	jan.	8 50		Sté. dép. et Ctes cour.	150	150	150	148 75	147 50	150		
								Entrepren. (S-Comp.)	672 50	677 50	677 50	680	687 75	668 75		
								Banque Franco-Egypt.	470	470	470	470	470	468 75		
								Compt. E. Naud.	495 65	495 60	496 25	496 25	495	492 50		
								Charentes	615	615	610	611 25	612 50	616 55		
								Médoc	615	615	610	611 25	612 50	616 55		
								Orléans	841 75	845	841 25	836 70	837 25	838 75		
								Querc.	498 15	498 75	498 75	495	496 60	497 50		
								Paris-Lyon-Médit.	862 50	862 50	858 75	857 50	860	860		
								Docks de Marseille	192 50	192 50	192 50	187 50	190 65	190 65		
								C. gén. des Eaux	385	385	385	385	385	385		
								Docks Saint-Ouen	95	95	91 25	90	90	90		
								Mail et C.	602 95	240	603	603	603	603		
								Union des gaz.	335	335	335	335	335	335		
								Gaz central	658 25	663 75	662 50	665 62	690	693 35		
								Comp. Paris	300	300	300	300	300	300		
								Gaz général de Paris	580	580	580	590	607 50	607 50		
								id. de Marseille	530	530	528 75	528 75	530	530		
								Lits militaires	211 25	213 75	215 05	213 75	212 50	217 50		
								Magasins gén. de Paris	211 25	211 25	210 65	213 75	212 50	217 50		
								Messag. marit.	117 50	121 25	117 50	118 75	127 85	127 85		
								Touage bas. Seine	600	600	605	625	625	625		
								C. gén. Transatlantique	200	195	190	193 75	191 25	191 25		
								Suez (can. mar.) ac. 500	72 55	71 50	72 15	74 45	79 43	79 10		
								id. délégations	620	598 75	602 50	604 15	600	602 50		
								Omnib. de Paris	590	590	590	583 25	585	585		
								Voitures de Paris	906	905	905	911 50	907 50	907 50		
								Comp. immobilière	935	930	932 50	925	930	935		
								Cabletrans. France à 500	452 15	454 45	455 85	457 10	456 25	456 25		
								Banque otto. ac. 500	515	519 25	525 45	539	536 25	513 50		
								id. des Pays-Bas	909 05	910 85	915 60	905 85	908 75	905		
								Credit foncier d'Autriche	496 25	500	500	500	500	500		
								id. Suisse act. 500 fr.	210	210	215	215	215	212 50		
								Credit mobilier d'Espagne	479 10	481 25	487	480 40	482 50	482 50		
								Soc. autr. ac. 500 t. p.	84	85	94 55	97 25	98 75	82 75		
								N.-O. Autr. a. r. à 500	59 25	59 35	66 85	69 90	74 65	74 65		
								Guil. Lux. ac. 500 fr.	127 25	123 50	129 25	129 50	127 25	128 25		
								Lomb. (S.-A.) 300 fr.	299 35	300	300	300	300	300		
								Nord-Espagne, 500 fr.	130 95	133 15	138 46	142 25	159 35	141		
								Portugais (C. royale)	71 75	73 15	74 35	75 25	100	100		
								Romains, act. 500 f.								
								id. trent. 6 1/2 priv.								
								Saragosse (Madrid)								
								Saragosse Pampelune								

ACTIONS

FRANCE

Entreprises diverses.

ÉTRANGER

Chemins de fer. Banq.

SITUATION DE LA BANQUE & DE SES SUCCURSALES

Au 26 janvier 1872, au matin

ACTIF.

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	637.240.617 54
Effets échus hier, à recevoir ce jour	829.918 80
Portefeuille de Paris : Commerce de Paris	369.793.959 69
— Bons du Trésor	1.328.507.500
Portefeuille des succursales, effets sur place	410.606.875
Avances sur lingots et monnaies	17.041.400
— dans les succursales	1.669.500
Avances sur effets publics français	17.192.600
— dans les succursales	10.154.350
Avances sur effets de chem. de fer	24.128.100
— dans les succursales	18.648.900
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.338.200
— dans les succursales	800.700
Avances à l'Etat (conv. du 10 juin 1857)	60.000.000
Rentes de la réserve : Loi du 17 mai 1854	10.000.000
— Ex-banques départementales	9.980.750 14
Rentes disponibles	66.473.568 81
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857, compris 9.125.000 de la réserve)	100.000.000
Hôtel et mobilier de la banque	4.900.000
Immeubles des succursales	7.467.290
Dépenses d'administration de la Banque et de ses succursales	31.550
Avance à la ville de Paris (décret du 11 février 1871)	175.000.000
Divers	14.285.595 89
Total	3.169.642.705 18

PASSIF.

Capital de la Banque de France	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	7.467.781 98
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1854	10.000.000
Ex-banques départementales	2.980.750 14
Réserves immobilières de la Banque	4.000.000
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	2.454.039.880
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	9.690.548 05
Compte-courant du Trésor, créancier	91.925.586 88
Comptes courants de Paris	267.078.329 09
— dans les succursales	31.915.785
Dividendes à payer	7.816.608
Escomptes et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.982.330 93
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	6.024.444 58
Réserves pour pertes éventuelles sur les effets prorogés (Paris et succursales), et sur la liquidation des succursales de Metz, Mulhouse et Strasbourg	4.944.227 19
Divers	30.930.039 85
Total	3.169.642.705 18

BANQUE DE FRANCE : escompte 6 0/0 ; — intérêt des avances 7 0/0.

BONS DU TRÉSOR : 3 0/0 à un mois ; — 3 1/2 0/0 à deux mois ; — 5 0/0 de trois mois à cinq mois ; — 4 1/2 0/0 de six mois à onze mois ; — 5 0/0 à un an.

Valeurs se négociant à trois mois

CHANGÉ.	PAPIER COURT	PAPIER LONG.
4 0/0 Amsterdam	214 1/2 à 213	214 1/2 à 213 1/2
4 0/0 Hamb.	188 3/4 à 188 1/2	188 3/4 à 188 1/4
4 1/2 Berlin	376	376 1/2 à 376
4 0/0 Francfort	214 1/2 à 214	214
7 0/0 Trieste	212	212 1/2 à 212
7 0/0 Vienne	212	212 1/2 à 212
6 0/0 Madrid	512	512 1/2 à 512
7 0/0 Lisbonne	550	550 1/2 à 550
7 0/0 Porto	555	555 1/2 à 555
8 0/0 Pétersb.	342	342 1/2 à 342

Valeurs se négociant à vue.

3 0/0 Londres	25 55	25 50	25 55 1/2 à 25 50 1/2
2 1/2 Belgique	3/4 p. 0/0 à 1 0/0 p.	3/4 p. 0/0 à 1 1/2 0/0 p.	
5 0/0 Italie	6 3/4 0/0 à 0/0 p.	6 1/2 à 1/4 0/0 p.	
5 0/0 Italie (or)	1 1/2 0/0 à 1 3/4 0/0 p.	1 1/2 à 1 3/4 0/0 p.	
5 0/0 Rome	5 1/4 0/0 à 5	5 1/2 à 5 1/4 0/0 p.	

Matières d'or, etc.

Or en barre à 1000/1000, le k.	3.434 fr. 44.	13	à 14 pr. 0/00
Or, pièces de vingt francs		7	à 8 p. 0/00
Argent de 1000/1000, le k.	218 fr. 89.	30	à 32
Quadruples espagnols		85	à 85 10
— colombiens et mexicains		81	50 à 89
Ducats de Hollande et d'Autriche		11	80 à 11 90
Piastres à colonnes Ferdinand		5	45 à 5 50
— mexicaines		5	47 à 5 50
Souverains anglais		25	62 à 25 67
Banknotes		25	67 à 25 60
Aigles d'Amérique (5 dollars)		26	à 26 10

BULLETIN FINANCIER

AVIS

Nous devons prévenir nos clients que, par suite des difficultés que nous avons pour l'encaissement de leurs coupons, nous ne pouvons nous charger de cette opération que moyennant 1 franc par 100 francs.

Ceux qui avaient compté sur l'orage parlementaire et gouvernemental des derniers jours de la semaine précédente ont été trompés dans leurs prévisions et dans leurs espérances. La Bourse ne s'est que faiblement inquiétée de cette petite tempête, et la hausse a continué si bien que les cours ont dépassé, tant pour la rente que pour l'emprunt ceux d'il y a huit jours.

On aurait tort cependant de croire que le marché financier soit resté complètement insensible à ce qui s'est passé. Le danger auquel nous venons d'échapper a au contraire donné à réfléchir à tout le monde, et l'on se tient sur la réserve en attendant de connaître dans quelles voies nouvelles le gouvernement et la chambre vont diriger l'importante discussion sur la marine marchande.

Pour le moment la crise politique est terminée, et il y a lieu de compter, à moins de nouvelles causes de trouble, sur une reprise favorable. Toutefois la tenue des valeurs est subordonnée à l'inconnu, et l'impôt des valeurs mobilières n'est pas pour peu de chose dans la réserve où se tient le public. Joignez à cela la perspective des emprunts possibles et vous concevrez facilement les obstacles élevés devant une hausse forte et durable. Il n'y a donc pour longtemps encore peut-être, à compter que sur des cours moyens, accessibles seulement aux épargnes d'ailleurs assez difficiles à renouveler.

Il n'y a pas motif suffisant au surplus pour des craintes exagérées. Le marché se tient ferme et le comptant se montre inébranlable. L'argent afflue ainsi que l'a prouvé la liquidation du 16, bien moins exigeante, il est vrai, en fait de capitaux que celle de fin de mois. Les reports ont donc été fort doux, si doux que beaucoup de capitaux sont restés sans emploi.

C'est ce trop plein qui s'est déversé sur le marché au comptant demeuré solide pendant toute la semaine.

Est-ce à dire que le marché soit indifférent à la manière dont seront réparties les charges qui grèvent si lourdement notre budget? bien loin de là. Le capital s'y intéresse énormément, mais — indice sérieux de ses bonnes dispositions — il conserve la confiance que le crédit de la France, momentanément éprouvé, sortira tôt ou tard triomphant de la crise actuelle.

Ce retour d'activité du comptant favorise spécialement les deux rentes. C'est un excel-

lent symptôme, mais ce n'est qu'un symptôme, et tant que la haute Banque n'interviendra pas, tant que la spéculation se tiendra à l'écart, on aurait tort de compter sur une reprise sérieuse de nos fonds publics.

La situation, nous le répétons, n'est pas mauvaise, mais elle n'offre pas tout ce que que l'on peut désirer. La prudence exige donc de consolider les cours actuels avant d'en aborder de plus élevés. On peut reprendre successivement les prix de 92, 93 et même 94 fr., à la condition d'y mettre deux ou trois mois; si en quelques jours on veut atteindre la limite supérieure entrevue à la hausse, on sera arrêté par les livraisons de titres et il faudra revenir au point de départ, sinon plus bas.

En résumé, marché solide, abondance relative d'argent, achats au comptant, mais, jusqu'ici abstention des hauts barons de la finance, qui veulent sans doute attendre que les lois financières soient votées avant d'intervenir d'une façon prépondérante et décisive sur le marché.

À l'heure où nous écrivons, la Bourse continue à montrer les meilleures dispositions; le mouvement annoncé se produit d'une manière aussi large que possible. Les achats continuent au comptant et à terme, d'une façon simultanée.

Le 3 0/0 s'élève à 56 80, et l'emprunt à 91 80; la réaction leur fait perdre de 5 à 10 centimes.

À la faveur de la hausse des fonds, l'Italien revient une fois encore à 68 fr.; mais, à ce cours les offres sont nombreuses. Les Autrichiens et les Lombards se traitent également en reprise.

Le Gaz monte de 675 à 692; les Transatlantiques, qui se cotaient invariablement à 215, sont à 236. La hausse du Gaz serait motivée parce que l'exercice a donné des résultats meilleurs qu'on ne le supposait. La discussion des lois sur la marine marchande doit être la cause déterminante de la hausse des Transatlantiques.

La spéculation, qui a repris le Mobilier espagnol au-dessous du pair, continue à le faire monter: il est à 541. La situation de cette valeur, jugée d'après les bilans et les résultats acquis, fournit aussi bien des arguments pour la hausse que pour la baisse. Il faut surtout savoir de qui vient l'impulsion.

Le marché est bon dans son ensemble; au comptant comme à terme, on croit à la hausse, mais on est aussi généralement d'avis qu'elle ne doit aller ni vite, ni loin, sous peine de provoquer un retour en baisse, de nouveaux embarras et des reports onéreux.

La Compagnie du gaz oxyhydrique, dont la constitution remonte à deux ans, a ses actions cotées en banque à 530.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas restent, en clôture, à 1,250, en hausse de 40 fr. sur la cote précédente.

RENTES TURQUES. — Des réalisations l'ont fait reculer à 50 75. Cela n'a pas d'importance.

RENTE AMÉRICAINE. — Dernier cours, 106 1/2.

FONDS ESPAGNOLS. — La dette Extérieure est est à 32 1/2; la dette Intérieure à 27 1/2.

La spéculation a complètement abandonné — pour le moment — les fonds espagnols sur lesquels il n'y a rien à faire de bon.

EMPRUNT ROMAIN. — Toujours bien tenu à 64 fr.

EMPRUNT RUSSE. — Il a monté de 96 à 97 fr.

À ce cours, comment les porteurs n'arbitrent-ils pas cette valeur contre du 5 0/0 français?

HONDURAS. — Il a monté à 187 50.

Le tirage des obligations a lieu le 1^{er} février.

PONTIFICAL. — L'emprunt 1860-62 est à 66 5/8; le 1860 a repris de 64 à 64 1/2.

OBLIGATIONS OTTOMANES. — Les obligations de 1863 ont monté à 337 50; celles de 1865 sont tenues à 337 50; celles de 1869 à 810. — Hausse sur toute la ligne.

OBLIGATIONS TUNISIENNES. — Les 1863 se traitent à 162; les 1865 à 160.

On paie, depuis lundi dernier, un à-compte de 50 0/0 sur le coupon échu le 1^{er} janvier 1872.

Ce paiement a lieu sur la présentation du coupon n° 17 pour les obligations 1863, et du coupon n° 14 pour les obligations 1865, à raison de 6 fr. 25 par coupon.

Il va de soi qu'on attend toujours l'annonce relative au changement des titres.

AUTRICHIEN. — Stationnaire à 70 fr.

DETTE UNIFIÉE. — Elle a varié de 64 à 65 et reste à 64 1/2.

BILAN DE LA BANQUE

Le bilan se caractérise aujourd'hui par les différences suivantes. L'encaisse a augmenté de 2,600 mille francs, tandis que le portefeuille commercial a diminué de 24 millions et 1/2. Les bons du trésor figurent de leur côté pour 4 millions d'augmentation. Il est probable que chaque bilan de la banque présentera un accroissement plus ou moins fort sur ce chapitre.

Le compte courant du trésor n'a, en effet, cette fois-ci que de 4 millions, mais les besoins financiers de l'État le feront sans doute dépasser ce chiffre.

Les comptes particuliers sont représentés par 1 million 1/2.

Quant à la circulation elle s'est resserrée de 11 millions.

Le Directeur-Gérant: A. PELLETIER.

Paris. — Typ. Ch. MARECHAL, 16, passage des Petites-Ecuries

BORNIBUS

SA MOUTARDE DE DIJON



EAU VÉRITABLE DES JACOBINS DE ROUEN

Des Frères GASCARD, A. Gascard et C^e

SEULS SUCCESSIONS ET SEULS POSSESSORS

DE LEUR SECRÉT

EFFICACE CONTRE LA **PARALYSIE-APOPLEXIE**

SYNCOPE, CHOLÉRA, ÉTOURDISSEMENTS, INDIGESTIONS, etc.

Le Flacon : 2 fr. 50 DEPOT A ROUEN Rue du Bac, 58

FABRIQUE : Maison Saint-Louis, à Bois-Guillaume. — Remise au commerce selon l'importance des commandes.

Exiger sur la Capsule du flacon l'empreinte ci-jointe du

SCAUF DU COUVENT

SUPPRIME LE BŒUF BOUILLI

SUPPRIME LE BŒUF BOUILLI

TAPIOCA BOUILLON

CHEZ **BOUDIER**

38, RUE DE LA BUTTE-CHAUMONT, 38 A PARIS
Et chez les Marchands-Épiciers.

POTAGE GRAS TOUT PRÉPARÉ

PRODUIT BREVETÉ, SEC ET INALTÉRABLE

EN SIX MINUTES

Indispensable aux Voyageurs, Chasseurs, Officiers, Marins, etc.

Dans les ménages, il dispense du bœuf bouilli.

Il est une ressource précieuse pour famille, tant pour les besoins de la table que pour l'alimentation des jeunes enfants. Son prix modeste est à la portée de tous

PECTORAL JOULIA

Remède bonbon, véritable friandise, guérit en peu de jours **Rhumes, Bronchites, Enrouements, Coqueluches**, et en général toutes les **Maladies de la Poitrine et du Larynx**.

Prix : 1 fr. 25 cent. chez l'inventeur, Grand'Rue, 64, à Carcassonne.
Pour nos sociétaires, 85 cent. la boîte et 10 0/0 par cent boîtes, pris à la Compagnie.



MALADES ou MALÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et location.

Dupont et Villard succ^r. de Gellé, 18, rue Serpente.



Adresser, catarrhe, moyen de guérison nouveau et infail. par le papier barut, expédié contre 5 fr. — 5 fr. 50, fabrique de poitrine, moyen nouveau et puissant de guérison par le papier barut. Exp. p. contre 10 fr. — 10 fr. 50, 112, rue des Beaux-Arts, Paris. Brochure p.

ANNUAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU SUCRE

Guide-Manuel des fabricants de sucre, raffineurs, négociants, courtiers, représentants, etc., etc.

Par CH. BIVORT

Volume in-18 de 300 pages. — 1871.

Prix : 3 francs 50 broché. — 4 francs relié.

Adressé franco contre envoi du prix en timbres-poste à l'auteur, 18, boulevard Sébastopol.

12 Médailles de 1^{re} classe, grand Diplôme d'honneur.

LETANG (Marie) et Fils *

FERBLANTIER-SOULISTES-MÉCANICIENS, BARV.

Usine à vapeur, Magasins et Ateliers, 44, rue de Montmorency, à Paris.

Spécialité de Moules en tout genre pour fabricants de Chocolats, Confiseurs, Pâtisseries, Glaciers et fabricants de Biscuits de Reims.

Boîtes à Thés chinoises, françaises et anglaises de formes et décors variés.

Moules pour Glaciers en fer-blanc et en étain, sorbélière mécanique, imitations en fer-blanc verrais, mécaniques à battre les blancs et à battre la pâte pour pâtisseries et fabricants de biscuits.

Mécaniques brevetées pour la fabrication des Amandes pour Dragées et Pastilles en chocolat; et pour le moulage des Bâtons, Cigares et Bonbons; Machines perfectionnées pour Sucre d'Orge, Boules de gomme, Caramels, Sucres cuits, Bonbons acidulés, etc., etc.

Moules divers en plaqué d'argent à charnière pour imitations et fantaisies en chocolats; Moules en étain pour sucre cuit et chocolat (articles de laboratoire).

Moules nouveaux en fer-blanc d'une seule pièce sans raccords ni soudures (brevet du 12 novembre 1865).

Presse mouléuse Letang, breveté pour mouler les Tablettes-Déjeuner, Croquettes et les Tablettes de 62, 100, 125 et 150 grammes à double face.

Médaille unique, Paris, 1867.

TOUTES LES MALADIES DE POITRINE SONT GUÉRISSEABLES

Par l'emploi de la délicieuse *Farine Mexicaine* du docteur Benito del Rio, aliment sain, fortifiant et réparateur, ayant déjà guéri 100,000 *malades* atteints de phthisies, catarrhes, bronchites, épuisements prématurés, d'anémie, de chlorose et de maladies de langueur. Par ses propriétés toniques et digestives la *Farine mexicaine* est recommandée spécialement aux vieillards épuisés, aux convalescents et aux enfants faibles. Exiger sur les fonds des boîtes les signatures Benito del Rio et R. Barlerin.

Grands dépôts à Paris, 9, place des Petits-Pères, et 64, rue Basse-du-Rempart; à Lyon, 414, quai Pierre-Seize, et dans toutes les principales maisons de France.

SPECIALITÉ POUR CONFISSEUR

AUX CIRS D'ESPAGNE

SPECIALITÉ POUR PHARMACIEN

G. BERRY

7, Rue du Figuier-Saint-Paul, 7
PARIS

Cires en Encre ou tous genres

A JUSTE PRIX

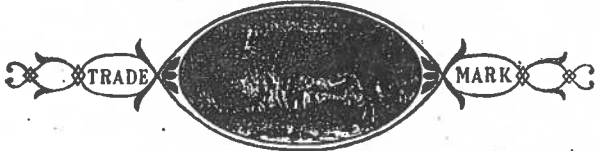
ENCRE INTERNATIONALE A COPIER

CIRE GOURMET

SEUL VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE

Liebig

ET LA
MARQUE DE FABRIQUE



AGENT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE

A. JOFFROY & PARIS

VÉRITABLE
LAIT CONDENSÉ

SUISSE

De CHAM canton de ZUG

EXIGER

LA MARQUE DE FABRIQUE

MARQUE DE FABRIQUE



MARQUE DE FABRIQUE



(Voir les Prix Courants, page 564)

VINAIGRE, MOUTARDE, CONSERVES

BORDIN A PARIS

Voir les Prix Courants, page 564

CIRE COMPOSEE

MEILLEURE pour les usages domestiques que la cire d'Abeilles.

ECONOMIE de 20 0/0 CH. COGNIET

Prix net 4 fr. le kil. réduction proportionnelle suivant la commande.

CAFÉ PREVOT

Des Achats importants faits dans des conditions très avantageuses nous permettent d'offrir encore malgré la hausse des Cafés notre CAFÉ PREVOT à 3 fr. 90 le kilo, franco, à 30 jours sans escompte par quantité de 50 kilos au moins. Notre prix marqué pour la vente au détail est toujours 4 fr. 80 c.

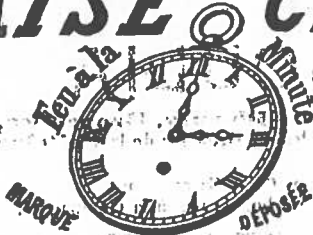
Ecrire à **M. CHARLES PREVOT ET C^{ie} LIMOGES** (H^e-Vienne)

BRAISE CHIMIQUE

POUR ALLUMER
LE CHARBON DE BOIS.

Une allumette enflammée
suffit pour allumer cette braise.

J. BERNHARD, fabricant, 151, rue d'Allemagne,



NE DONNANT AUCUNE
ODEUR NI FUMÉE

Un ou deux morceaux de cette
braise suffisent pour allumer
un fourneau en donnant quel-
ques coups de soufflet.

Prix de la boîte

0 fr. 25 cent.

J. BERNHARD, fabricant, 151, rue d'Allemagne, Paris